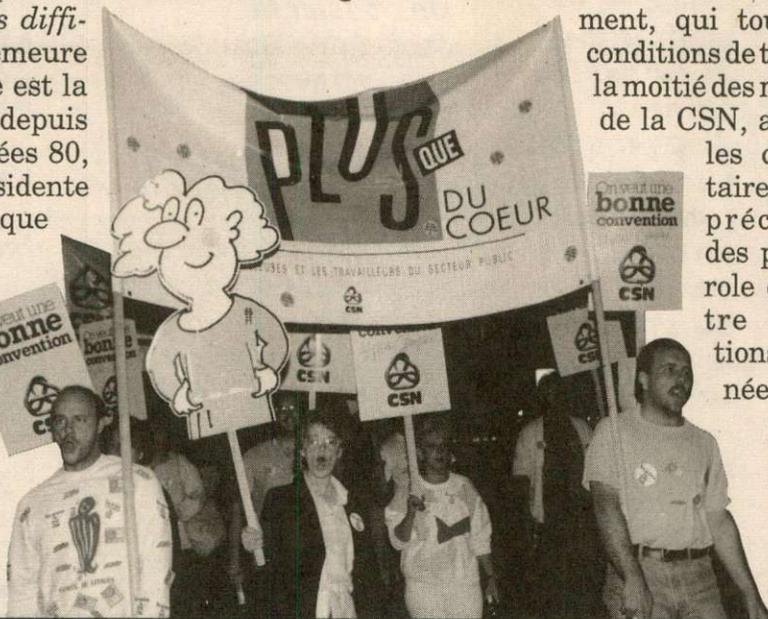


La persévérance a porté fruit!

Si la dernière ronde de négociation dans le secteur public «*passera à l'histoire comme l'une des plus difficiles*», il n'en demeure pas moins qu'elle est la plus fructueuse depuis le début des années 80, estime la vice-présidente de la CSN, Monique Simard. Tout comme la présidente de la FAS, Catherine Loumède, qui elle, qualifie le règlement de «*très satisfaisant dans les circonstances*».

On trouvera dans notre dossier de six pages l'essentiel du contenu de ce règlement, qui touche les conditions de travail de la moitié des membres de la CSN, ainsi que les commentaires et appréciations des porte-parole des quatre fédérations concernées.



Page 2



Un bateau, les Expos, du rock-rétro

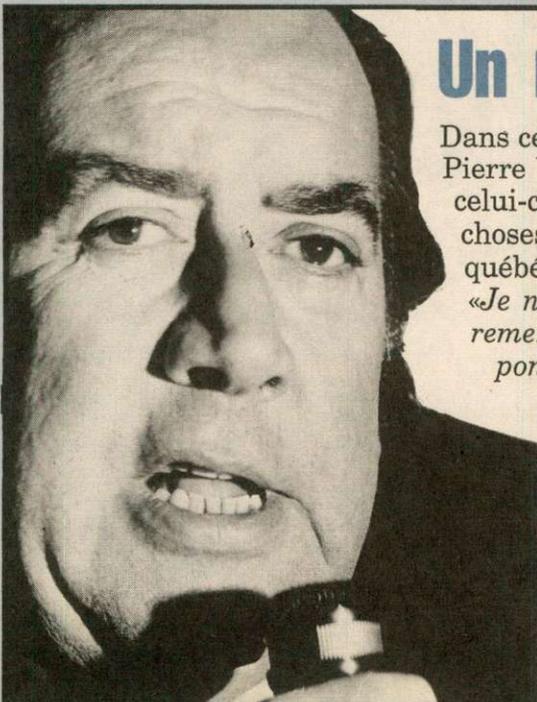
Page 14

Un nouveau départ

Dans ce deuxième de trois articles sur Marcel Pepin, Pierre Vadeboncoeur explique comment l'arrivée de celui-ci à la présidence de la centrale a changé des choses dans l'histoire de la CSN et du syndicalisme québécois.

«*Je n'ai jamais rencontré quelqu'un d'aussi entièrement donné à sa fonction, d'aussi présent à ses responsabilités syndicales que lui*, écrit notre collaborateur. *Une force de la nature. Un exemple que personne n'aurait pu surpasser à ces égards. De cette constance indéfectible se dégagent l'image et l'impression d'une solidité peu commune. La CSN s'appuyait désormais sur ce qui s'appelle une volonté.*»

Page 11



Coordination

Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction

Jean-Anne Bouchard
Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Jacques Guay
Clément Trudel

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette
Hélène Rochon

Conception graphique

Jean Gladu

Montage informatique

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Métropole Litho

Distribution

L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Numéro de
téléphone
central:
598-2121

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

La persévérance a porté fruit!

-Monique Simard

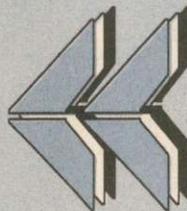
«Si cette négociation passera à l'histoire comme l'une des plus difficiles, il s'agit, paradoxalement,

du meilleur règlement négocié depuis le début des années 80. Pour conclure une entente, le gouvernement a dû non seulement accepter de maintenir le statu quo dans les conventions collectives CSN sur les frais d'arbitrage, mais accepter de nouveaux com-

Un dossier de Jean-Anne Bouchard, Luc Latraverse, Lucie Laurin, Michel Rioux et Jacqueline Rodrigue

promis sur des demandes patronales concernant l'organisation du travail, et ce en dépit des ré-

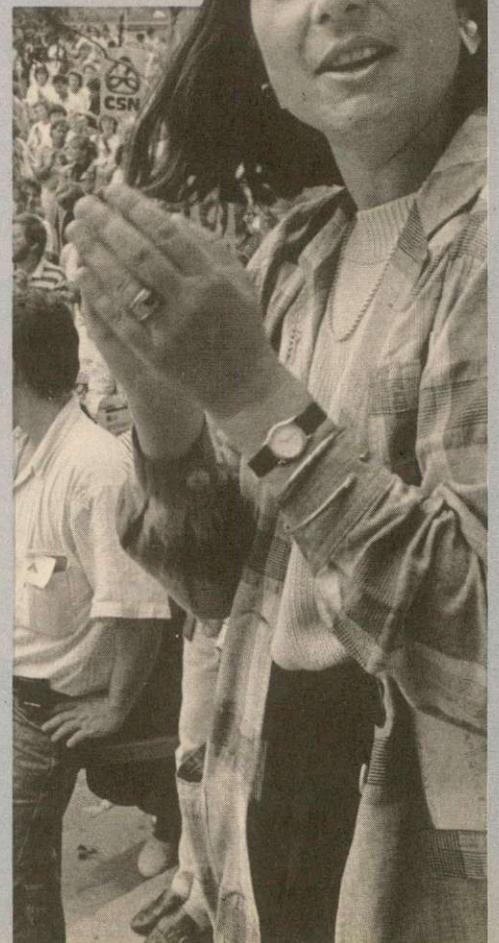
glements intervenus avec d'autres organisations syndicales», commente Monique Simard, vice-présidente à l'exécutif et responsable des négociations.

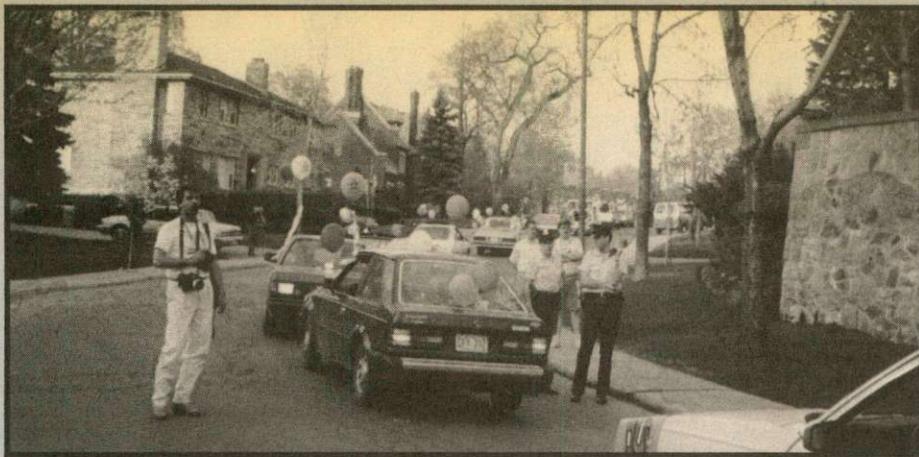


La dernière tactique du ministre Johnson était une autre volte-face, un coup de force parmi tant d'autres. Le parcours pour arriver à conclure une entente satisfaisante n'a donc pas été facile», affirme la vice-présidente de la CSN.

«Les occupations de bureaux et les autres actions, à la mi-février, ont eu un effet certain, dit-elle. Après 10 jours de mutisme, le gouvernement a repris les pourparlers avec la CSN et la CEQ. Le ministre Johnson croyait peut-être nous forcer à accepter le partage des frais d'arbitrage, estimant que les augmentations immédiates de salaire étaient plus importantes aux yeux des syndiqué-es que les frais d'arbitrage. Il s'est trompé.

«Le règlement à la table commune et celui des tables sectorielles des affaires sociales sont intervenus le 15 mars. Et finalement, après plusieurs jours de tergiversations et de volte-face patronales, la





16 mai 1989: la Caravane du secteur public s'est fait remarquer un peu partout avec ses autos garnies de bannières et de ballons.



Avril 1989: tournée du CCNSP dans les syndicats membres du secteur public CSN. En haut, au Cégep Montmorency, dans une salle de classe. En bas, une partie de l'assistance à l'assemblée de l'APPA.



18 avril 1989: conférence de presse du Syndicat du Centre d'accueil pour personnes âgées Jean-de-Lalande, à Montréal, en compagnie des quatre président-es de fédérations.

FNEEQ, en cartel avec la FEC-CEQ, obtenait à son tour une entente de principe satisfaisante. Le comité patronal des négociations des collèges n'est certes pas un modèle à citer en exemple aux étudiantes et aux étudiants qui se destinent aux relations industrielles», de souligner la vice-présidente de la CSN.

«Malheureusement, la CEQ, avec qui nous étions en alliance, n'a pas pu conclure une entente de principe au même moment, notamment sur la question du partage des frais d'arbitrage.»

Salaires et bénéfices marginaux

Malgré que la FTQ se soit rapidement contentée d'un 4%, la CSN et la CEQ ont atteint plusieurs autres objectifs, dont une clause d'indexation des salaires pour 90 et 91; une correction de 1,5% touchant près de 30% du membership de la FNEEQ; une intégration partielle du montant forfaitaire versé aux professionnelles; un ajustement des salaires pour un certain nombre d'employé-es de la Régie des installations olympiques.

L'entente comprend également une augmentation de 11% de la contribution de l'employeur aux assurances collectives.

Au chapitre de la retraite, le règlement comprend, entre autres, la prolongation jusqu'au premier septembre 92 du programme temporaire de retraite anticipée implanté à la demande de la CSN en 87, de même que la possibilité, pour les travailleuses du secteur public, de racheter les congés de maternité sans devoir payer la part de l'employeur.

Pour les droits parentaux, l'entente offre la possibilité aux employées de soutien en mise à pied cyclique et aux enseignantes non permanentes de poursuivre leur congé de maternité.

Pour les salarié-es travaillant dans le Grand Nord, outre des améliorations touchant le logement, le transport et les sorties, l'entente maintient la prime de 8% pour les salarié-es de Sept-Îles et de Port-Cartier.

Enfin, l'entente de principe améliore le régime de vacances de l'ensemble des salarié-es du



réseau de la santé et des services sociaux.

Équité salariale: à poursuivre

«Si le gouvernement n'a pas formellement reconnu l'existence de la discrimination salariale faite aux femmes, l'approche de la CSN l'a certainement ébranlé», estime Monique Simard, ajoutant que les résultats sont là: 180 millions\$, soit près de la moitié de notre demande de restructuration salariale déposée en juin 88. Au moins 130 000 salarié-es (à 79% des femmes), verront leur salaire ajusté à partir de 90. Des ajustements salariaux pour plusieurs titres d'emploi des organismes gouvernementaux non inclus dans le dépôt initial du gouvernement sont également prévus. Ces ajustements s'étalent sur trois périodes, à raison d'un maximum de 2,5% par année, à partir de 90 et le solde au 31 décembre 91.

Pour Monique Simard, ces résultats sont le fruit d'une mobilisation soutenue durant plus de deux ans: «Sans cette mobilisation, les correctifs n'auraient pas été apportés, même si le gouvernement a de multiples analyses expliquant en détail les écarts de salaire entre hommes et femmes.» Les discussions doivent se poursuivre sur l'ensemble du dossier de l'équité salariale pendant la durée de la convention collective. «La CSN et les fédérations entendent mener à terme ce dossier, qui demeurera actif aussi longtemps que persistera la discrimination salariale», affirme-t-elle.

Frais d'arbitrage: statu quo

Sur la question litigieuse des frais d'arbitrage, elle se dit satisfaite puisque l'entente maintient le statu quo sur les articles traitant du règlement des litiges. Comme c'est le cas actuellement, les frais d'arbitrage demeurent entièrement aux frais de l'employeur.

Une lettre d'entente, annexée aux conventions collectives sectorielles, permet aux parties locales d'utiliser la procédure de médiation arbitrale pour des sujets convenus. Un employeur

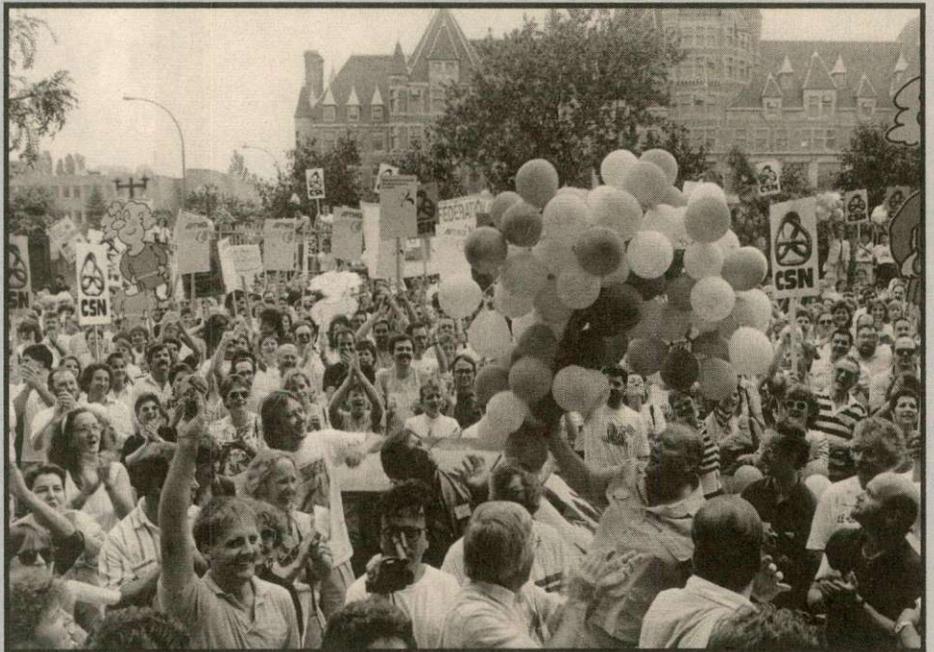
ne peut imposer cette procédure aux syndicats, les deux parties devant être d'accord. Dans ce cas, les frais sont alors payés à 70% par l'employeur et à 30% par le syndicat.

Pour la FNEEQ, une lettre d'entente annexée à la convention stipule également que d'un commun accord, un grief peut être soumis à un tribunal d'arbitrage. Les frais d'arbitrage sont alors assumés à 70% par l'employeur.

Enfin, ce qui compte pour l'ensemble des syndicats des affaires sociales, l'entente reprend une *Opération médiation*, du type utilisé en 87-88, si possible en collaboration avec le ministère du Travail, pour désengorger

le greffe de milliers de griefs encore en suspens. Les frais sont entièrement à la charge de l'employeur.

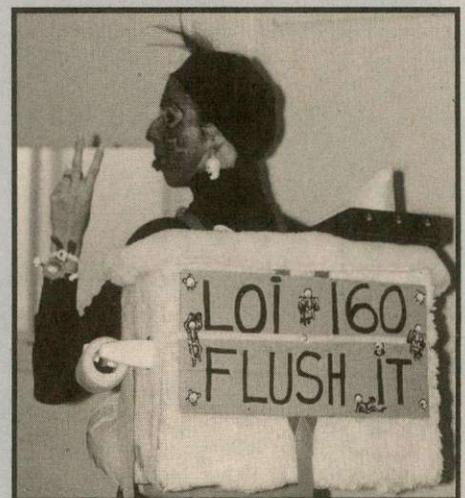
«Enfin, de conclure la vice-présidente, on ne peut passer sous silence l'application de la loi 160, notamment les pertes d'ancienneté qu'elle entraîne. Incapables de faire lever ces mesures en cours de négociation, nous nous devons de poursuivre tous les efforts pour y arriver le plus tôt possible. C'est une question de justice et ultimement, une décision en ce sens pourra faire en sorte que les employés retrouvent la motivation nécessaire pour donner les meilleurs services à la population.»



Septembre 1989: manifestation conjointe CSN-CEQ devant le «Temple de la négociation», rue Viger à Montréal. Le 27 mai précédent, pas moins de 12 000 personnes avaient marché dans la rue, Rachel en tête, pour appuyer les revendications concernant l'équité salariale.



17 mai 1989: débrayage de 24 heures des infirmières de l'hôpital Sainte-Justine de Montréal pour la création de nouveaux postes.



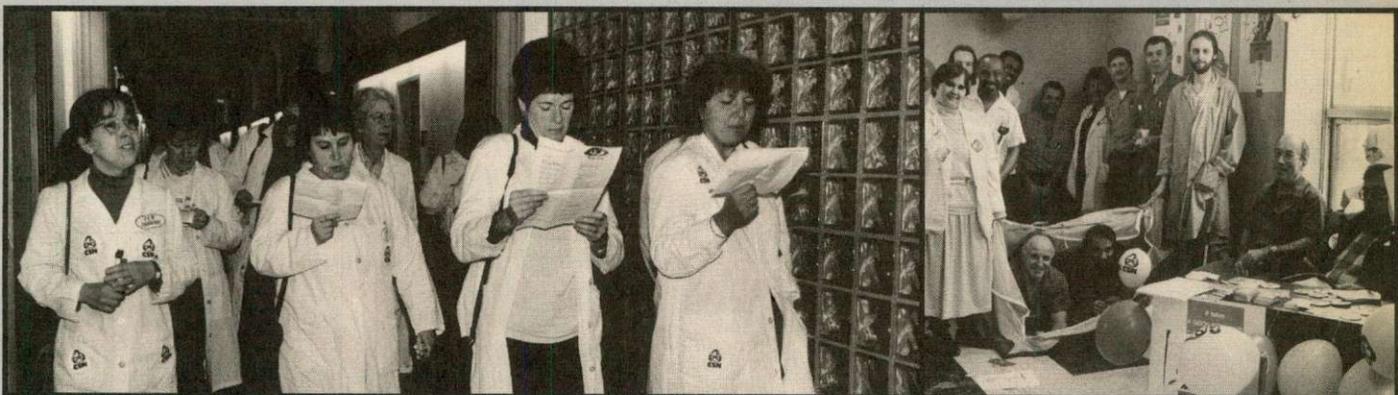
Novembre 1989, à l'hôpital Thoracique de Montréal. Ça dit ce que ça a à dire...



15 décembre 1989: le show «Ancienneté Rock» contre la Loi 160, avec Michel Pagliaro (photo), Geneviève Paris, Michel Rivard, Richard Séguin et Paul Piché.



5 mars 1990: manifestation et occupation du bureau de comté du président du Conseil du Trésor Daniel Johnson, à Vaudreuil.



Février 1990: à gauche, occupation des locaux du comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux par les techniciennes médicales membres de la FAS; à droite, occupation de l'Hôpital général de Montréal par les syndiqués de l'endroit.

«Un règlement très satisfaisant dans les circonstances»

-Catherine Loumède

«Après tous les coups durs que nous avons vécus, je trouve le règlement très satisfaisant. En jetant un coup d'oeil à la liste des améliorations à la convention collective, on constate que nous avons fait des gains importants. Au chapitre de l'emploi, par exemple, nous avons obtenu la reconversion des heures en postes et ce, dans tous les types d'établissements; c'était une demande de 1986 que nous voulions élargir à tout le réseau. Un mécanisme de recours en cas de fardeau de tâche a été élargi à toutes les situations et non plus seulement aux cas d'abolition de poste. Nous avons également obtenu une augmentation substantielle (27%) des budgets alloués à la formation, avec accessibilité aux temps partiels. En santé-sécurité, nous avons gagné un resserrement des mandats: les employeurs s'engagent à éliminer le danger à la source et à ajouter aux situations à identifier comme sources potentielles de danger celles qui peuvent se produire lorsque des services à domicile sont dispensés. On pourrait aussi parler de la reconnaissance de la formation post-scolaire et de l'expérience à l'extérieur du réseau, de l'obligation d'afficher les postes vacants, de l'amélioration générale de la protection accordée aux salarié-es en cas de lésion professionnelle. Sans

compter les avantages retirés par des groupes particuliers: pour les infirmières-auxiliaires, la création d'un comité avec mandat de dresser le bilan de la délégation des actes, de l'analyser et de faire des recommandations à la table de concertation; pour les techniciennes, la formation d'un comité paritaire national pour examiner l'impact des nouvelles technologies sur la profession, etc.

«Donc, un ensemble de gains intéressants. Bien sûr, nous avons fait des ouvertures, entre autres sur le remplacement prioritaire des temps partiels et sur la disponibilité. Mais les demandes patronales étaient beaucoup plus considérables. De plus, ces mesures s'appliquent au 1er juin 1991, après la reconversion des heures en postes.

L'équité salariale: grâce à la CSN

«Au plan monétaire, c'est au chapitre de l'équité salariale que nous avons compté le plus de points. Et on peut dire, sans risque de se tromper, que s'il n'y avait pas eu la CSN pour mettre ce dossier en valeur, jamais un tel rattrapage n'aurait été possible pour les autres groupes. Il faut regretter cependant que le gouvernement n'ait pas versé davantage pour les techniciennes médicales, qui demeurent sous-évaluées dans le plan gouvernemental.

«Quant au déroulement des négociations, je



pense que celles-là vont entrer dans l'histoire pour avoir été particulièrement difficiles. L'attitude d'affrontement, de provocation et de répression du gouvernement dès le début, les ultimatus de Johnson, le blocage du règlement à deux reprises... Ils ont mis en doute la crédibilité de la CSN et de ses porte-parole, au point où nous avons dû faire une tournée des syndicats pour rétablir la vérité et pour que les membres réaffirment leur insatisfaction. Un des objectifs de la partie patronale était de fractionner au maximum le mouvement syndical. Ils ont réussi à régler isolément avec la FTQ, la FIIQ et le SPGQ. Ils ont essayé de diviser la CSN et la CEQ, et même les fédérations de la CSN entre elles!

Les membres ont résisté

«Les membres ont résisté. Nous avons prouvé à Johnson que ses offres d'automne étaient insuffisantes. Malgré les ententes sectorielles, les quatre fédérations de la CSN ont fonctionné au même rythme. Grâce à cela, à l'alliance avec la CEQ et à la détermination des membres, nous avons pu poursuivre la négociation et améliorer des clauses que les autres groupes avaient réglées plus vite et à rabais.

«Il demeure une ombre au tableau: la loi 160, qui crée un climat de travail malsain. Le gouvernement, qui veut entreprendre la réforme du réseau, a intérêt à lever la sanction sur l'ancienneté pour rétablir un climat de confiance, s'il veut que sa réforme soit un succès!

Tout réévaluer

«Il nous reste une tâche à accomplir, qui n'est pas la moindre: faire le bilan de la négo. C'est d'autant plus important que les négos sont de plus en plus difficiles. Il faut nous questionner sur nos stratégies de négo et d'action. Fouiller à fond certaines questions: est-il encore possible de négocier dans le secteur public? Est-il préférable que la partie syndicale fasse bloc? Nous devons tout réévaluer avant la prochaine négo, si nous voulons que les membres continuent d'avoir confiance dans le processus même de la négociation pour le secteur public.»

«Une négociation particulièrement difficile»

-Ginette Guérin

Le lundi 19 mars 90, les 220 délégué-es de la FEESP-CSN se réunissaient au Grand Hôtel, à Montréal, en Conseil du secteur public pour étudier l'entente de principe intervenue quelques jours plus tôt entre le gouvernement et la CSN concernant les matières de la table commune de négociation pour les salarié-es du secteur public. Finalement, ils ont adopté assez rapidement et avec une très forte majorité l'entente proposée.

Un règlement raisonnable

«Ce dernier Conseil du secteur public s'est

déroulé dans une ambiance bien particulière, c'est-à-dire que ce n'était pas celle à laquelle nous aurions pu nous attendre, "une ambiance de règlement". Il n'y avait pas d'amertume mais il n'y avait pas d'emballement non plus. Les délégué-es ont tout simplement jugé ce règlement raisonnable.

«Cela peut surprendre puisque dans notre monde, le mot règlement est associé à la fête, à l'euphorie. Mais pour qui a vécu cette négociation depuis ses débuts, cette attitude se comprend, particulièrement à la FEESP», d'expliquer sa présidente Ginette Guérin.

«Pour les délégué-es de la FEESP, le règlement de leur convention collective s'est fait en pièces détachées. Dès l'automne, plusieurs tables sectorielles de la FEESP ont obtenu des règlements à leur satisfaction. À peu près au même moment, les parties s'entendaient aussi sur des points négociés à la table commune, tels les droits parentaux, les disparités régionales et le régime de retraite. Donc, pour eux, les derniers enjeux étaient très bien circonscrits, a-t-elle poursuivi.

«Bien sûr, tout le monde avait hâte que ça se termine et qu'enfin un règlement interviene. Tout était en place depuis longtemps pour régler. Lors des élections, en septembre, à chaque fois qu'il y avait possibilité de régler, le gouvernement est passé à côté. Où était son intérêt à agir de la sorte? Encore aujourd'hui, nous pouvons nous le demander. Cette négociation a été particulièrement difficile et dans les circonstances, dans la conjoncture, le règlement obtenu est honorable», a-t-elle conclu.



Les derniers gains

Les derniers moments de la négociation ont permis de faire des brèches importantes pour les membres de la FEESP, là où l'employeur n'avait montré aucune ouverture depuis le début.

Ainsi, la poursuite des négociations a permis d'obtenir des augmentations substantielles de salaire ainsi qu'une amélioration du régime de vacances et des avantages sociaux pour les contrôleurs d'accès, les caissiers au tourisme, les caissiers aux piscines et les préposés aux touristes de la Régie des installations olympiques (RIO) qui étaient payés sous le salaire minimum du secteur public.

De plus, dans le dossier de l'équité salariale, des correctifs ont finalement été consentis pour les salarié-es des organismes gouvernementaux. Auparavant, le gouvernement refusait de reconnaître qu'ils étaient touchés, comme ailleurs, par la discrimination salariale.

Et, évidemment, pour les membres de la FEESP, le maintien du statu quo de la convention collective concernant les frais d'arbitrage était au coeur du règlement final.

D'autres règlements à venir

À la FEESP, trois groupes de négociation n'ont toujours pas de règlement sectoriel: ce sont les syndicats de la RIO, de Loto-Québec et de l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Toutefois,

il n'y a plus que des points mineurs à régler à ces tables et des ententes de principe sont attendues sous peu. D'ailleurs, les parties attendaient qu'un règlement survienne à la table commune de négociation pour finaliser les dossiers sectoriels.

Des conventions collectives pour 17,000 membres

Les quelque 126 syndicats du secteur public de la FEESP seront consultés sur cette entente de principe avant le 7 avril. Les syndicats du secteur cégep auront aussi à se prononcer sur leur règlement sectoriel puisque, même si une entente est intervenue à la table sectorielle de négociation l'automne dernier, les représentants de ce secteur ont opté pour une seule consultation.

«Un pas en avant»

-Denis Choinière

Pour Denis Choinière, président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec, *«l'entente de principe conclue pour les professeur-es de cégeps ne satisfait pas toutes les attentes, mais c'est un véritable pas en avant pour corriger des problèmes identifiés depuis plusieurs années, tant au niveau de l'encadrement des étudiant-es que du fardeau de tâche des enseignants»*.

Rappelons que la FNEEQ estimait avoir conclu une entente de principe, en octobre dernier, mais que la partie patronale a toujours refusé de la reconnaître en ce qui concerne le nombre de postes équivalents temps complet qui était ajouté dans le réseau collégial. À ce sujet, Denis Choinière précise que même si l'entente recommandée aux assemblées générales contient un ajout de 367 de ces postes au lieu des 500 d'octobre, une percée importante a été réalisée puisque 125 de ces postes seront alloués pour tenir compte des besoins d'encadrement des étudiant-es.

Le président de la FNEEQ affirme que ce fut une négociation difficile mais qui a produit un certain nombre de gains non seulement sur la tâche enseignante, mais aussi sur l'accès à la permanence, sur une priorité d'emploi à l'éducation des adultes, et sur les montants alloués au perfectionnement. *«Il faut aussi*

tenir compte des demandes patronales qui ont été abandonnées, pour évaluer cette entente à sa juste valeur», d'ajouter le président de la FNEEQ.

Une lettre d'entente faisant partie de la convention, et une lettre d'intention du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, stipulent par ailleurs qu'il ne pourra y avoir d'augmentation du fardeau de tâche des enseignant-es pendant la durée de la convention collective.

«Les stratégies machiavéliques des forces patronales»

-Jacques Guénette

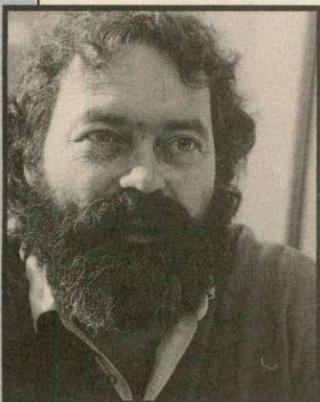
«Ce n'est pas la longueur de la négociation qui est surprenante, c'est le nombre de péripéties qui sont venues marquer les stratégies», note, fort à propos, le président de la Fédération des professionnelles et professionnelles (FPPSQ), Jacques Guénette, dans son évaluation globale de la dernière négociation.

À son avis, l'accord donné dès le départ par la FTQ à l'offre salariale du gouvernement, la présence de la FIIQ et les rebondissements dans ses négociations, ajoutés aux temps forts que nous avons nous-mêmes connus, suivis souvent de déceptions profondes, ont marqué cette négociation. *«Nous avons pu voir de près les réels problèmes causés par la désunion des forces syndicales»*, estime Jacques Guénette, qui accueille comme positive l'alliance faite au cours des derniers mois avec la CEQ.

Jamais non plus, à son avis, les stratégies machiavéliques des forces patronales n'ont-elles aussi bien fonctionné. *«Les Michel Clair et les Jacques Nadeau ont joué, avec leurs associations, un rôle comme jamais on ne l'avait vu»*, constate-t-il.

Pour le président de la fédération, jamais les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux n'ont pris leur place comme au cours de la dernière ronde. *«Notre monde est embarqué à plein dans la revendication pour l'équité salariale, endossant à fond les positions mises de l'avant par la CSN.»* Il se réjouit de même de la volonté et du punch qu'ont démontré les syndicats affiliés à la FPPSCQ à la suite du matraquage de la loi 160. Il reste cependant nécessaire, à son avis, de poursuivre le débat à l'interne sur l'utilisation stratégique de la grève.

Si cette négociation a renforcé leur volonté de *«poursuivre les discussions avec les autres syndicats de professionnel-les»*, Jacques Guénette fait part de sa disponibilité pour reprendre les débats quant à la manière de coordonner les négociations à la CSN. *«Tellement de choses ont changé, depuis 20 ans, qu'il serait sans doute profitable de réévaluer notre fonctionnement»*, estime-t-il.



Les sanctions doivent être maintenues

Par Jacqueline Rodrigue

Le lundi 12 février 1990, au lendemain de la libération de Nelson Mandela, deux syndicalistes sud-africains entreprenaient une tournée de deux semaines au Québec et au Canada. Nouvelles CSN a rencontré l'un d'eux.

Leur message est sans équivoque: «*La légalisation de l'ANC et la libération de Mandela sont des gains mais ce ne sont pas les objectifs de la lutte. On se bat pour obtenir une Afrique du Sud unie et non raciale. Il ne faut pas se laisser prendre par un discours qui nous présente de Klerk comme un réformiste. Ce sont les pressions politiques, syndicales et populaires qui le font reculer. Si celles-ci sont levées maintenant, il y aura un mouvement de recul de la part du gouvernement de l'apartheid, du gouvernement de Klerk.*»

M. MacVicar Dyasopu est président du syndicat local des travailleurs de l'usine Shell de Port Elisabeth et membre du comité exécutif national du Syndicat industriel des travailleurs de la chimie de l'Afrique du Sud (CWIU), qui représente 40,000 membres dans le secteur de la pétrochimie. Le CWIU est affilié au Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), qui regroupe près d'un million de membres, ce qui lui confère le statut de plus grosse centrale syndicale d'Afrique du Sud.

M. MacVicar était accompagné dans sa tournée de Mme Pat Horn, responsable syndicale des négociations avec la compagnie Shell pour le CWIU. Ils ont été invités par la CSN en collaboration avec d'autres groupes qui militent contre l'apartheid.

Désinvestir tout en respectant les travailleurs

Le CWIU fut le premier groupe à prendre clairement position, en 1987, sur l'importance de convaincre les multinationales de désinvestir en Afrique du Sud. Position que le COSATU adopta par la suite, lors de son congrès de mai 1988.

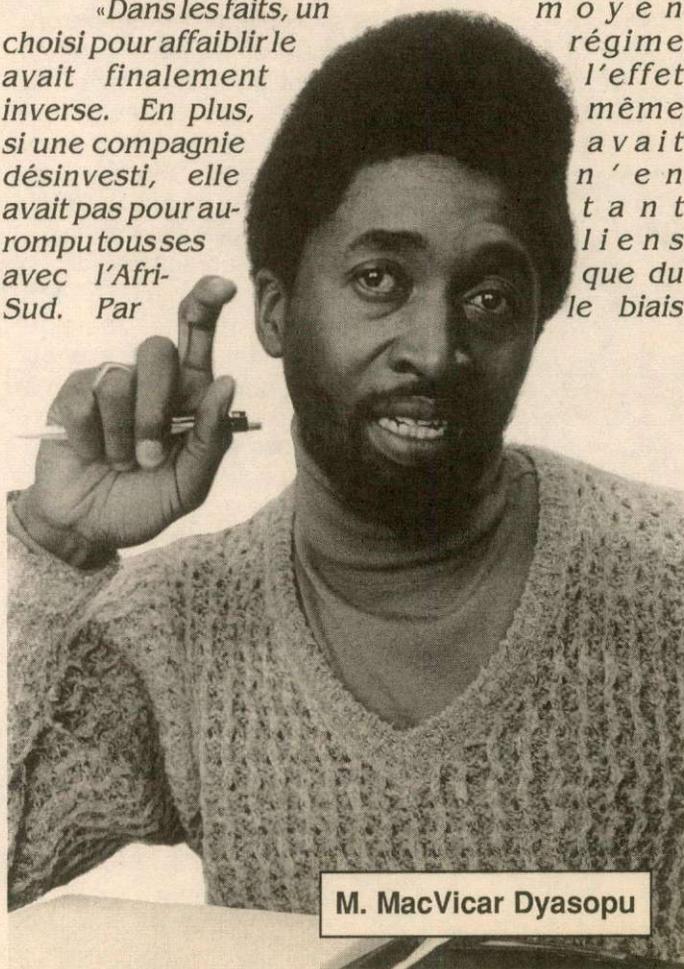
Confrontés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays aux craintes soulevées par le fait que le désinvestissement pourrait, en premier lieu, affecter la population noire d'Afrique du Sud, la centrale syndicale a voulu démontrer qu'il était possible, au contraire, que cela se fasse dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs sud-africains. En venant informer la population canadienne, ils cherchent aussi en faire en sorte que ceux qui les

appuient poursuivent, eux aussi, ce même objectif d'un désinvestissement effectué dans le respect des travailleuses et travailleurs.

Négocier les termes du désinvestissement

Comme nous l'explique MacVicar Dyasopu: «*L'expérience des premières compagnies qui ont désinvesti en Afrique du Sud a effectivement démontré qu'elles le faisaient d'une manière "sauvage". Par exemple: ces compagnies étaient rachetées par des intérêts sud-africains sans que n'existe aucune garantie pour les travailleurs et travailleuses. Ainsi, dans bien des cas, la répression s'abaissait plus durement, il n'y avait plus de syndicat, la convention collective était annulée et on procédait à plusieurs mises à pied.*»

«*Dans les faits, un régime choisi pour affaiblir le régime avait finalement l'effet inverse. En plus, même si une compagnie avait n'aurait pas pour au- tant rompu tous ses liens avec l'Afrique du Sud. Par le biais*»



M. MacVicar Dyasopu

de certains accords, elle continuait, par exemple, de vendre de la technologie. Ainsi, il n'y avait pas de réelle rupture ni d'isolement économique entre la maison mère et l'ancienne filiale.»

Pour protéger les travailleurs contre ces effets pernicieux du désinvestissement, le CWIU a développé des revendications pour négocier les conditions dans lesquelles il doit s'effectuer:

- Des négociations avec toutes les multinationales;
- Un avis préalable d'au moins un an avant tout désinvestissement;
- La garantie des nouveaux propriétaires qu'aucun changement ne sera fait dans les conditions de travail;
- Un contrôle ouvrier sur les profits des compagnies «désinvesties».

En plus du COSATU, plusieurs organisations d'opposition au régime de l'apartheid adoptèrent ces principes. Ils devenaient ainsi la base politique d'un désinvestissement en faveur de la population noire d'Afrique du Sud.

Une cible: Shell

Une campagne internationale pour convaincre Royal Dutch/Shell de se retirer de l'Afrique du Sud a été lancée dernièrement et le mouvement anti-apartheid québécois vient de s'y joindre. Si la compagnie refuse de se plier à cette demande, un mouvement de boycottage des produits Shell pourrait suivre.

Comme le souligne MacVicar Dyasopu: «À l'heure actuelle, toute l'attention est portée sur le gouvernement. Mais dans l'ombre, le secteur du travail va plutôt mal.

«En septembre 1988, le gouvernement sud-africain adoptait une loi du travail répressive. Shell disait être contre cette loi. Dans les faits, ce fut la première compagnie à y faire appel.

Par exemple: lors d'une grève de ses travailleurs à la mine de Rietspruit, les grévistes ont été forcés de retourner au travail par les armes et les chefs syndicaux ont été congédiés.»

Shell, dont la maison mère est au Pays-Bas (Royal Dutch/Shell), est un pilier de l'économie sud-africaine (premier importateur de pétrole en Afrique du Sud) et de son système de l'apartheid (elle vend ses produits aux forces militaires et policières, à raison de 5000 barils par jour). Shell est aussi propriétaire de la plus grande raffinerie d'Afrique du Sud et opère un pipeline conjointement

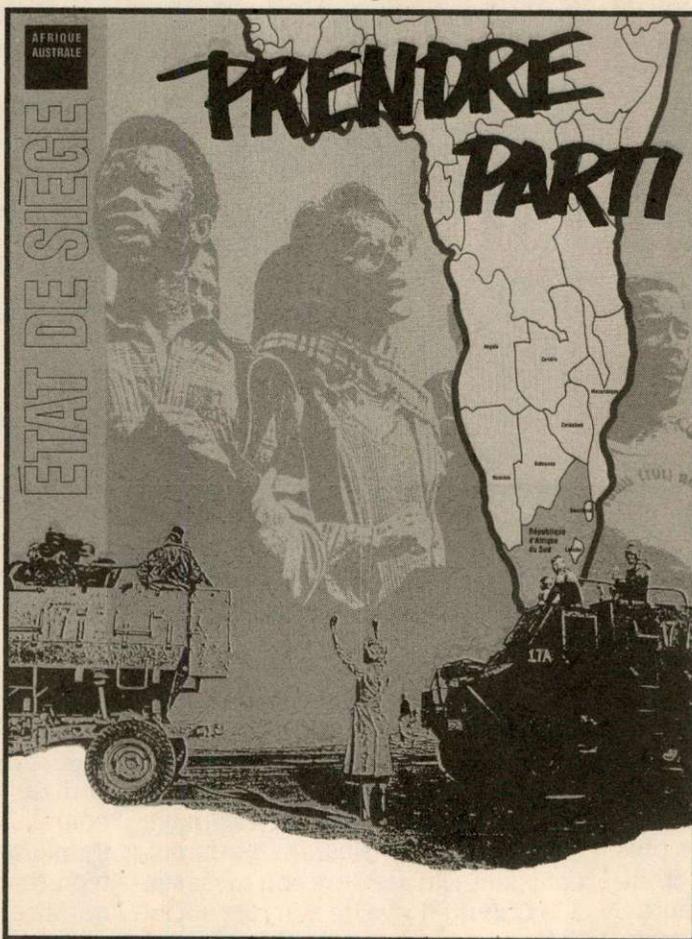
avec le gouvernement sud-africain. Malgré l'embargo de l'ONU contre la livraison de pétrole en Afrique du Sud, la multinationale y poursuit ses activités. Rappelons que l'Afrique du Sud est dépendante de l'extérieur pour son pétrole, qu'elle doit importer dans une proportion de 70% pour satisfaire ses besoins.

L'image et la réalité

Shell a toujours systématiquement refusé de désinvestir d'Afrique du Sud. Cette compagnie s'achète une image dans les médias sud-africains avec des pleines pages de publicité. C'est ce qu'elle fit, par exemple, pour faire connaître sa désapprobation de la loi des relations du travail lorsqu'elle fut adoptée, ou encore pour souhaiter la bienvenue à Nelson Mandela lorsqu'il fut libéré.

Pour MacVicar Dyasopu, «si Shell était sincère, elle n'utiliserait pas ces lois répressives qui permettent, entre autres, des mises à pied même si une grève est légale, et elle accepterait de négocier avec nous les termes de son désinvestissement.

«Elle se paie des annonces dans les journaux, entre autres pour dire que la liberté de presse, c'est important pour la démocratie, mais lorsque nous vivons un conflit de travail, ses représentants nous disent que nous n'avons pas d'affaire à nous adresser à la presse. Shell soigne son image pour la Bourse, mais Shell n'a rien à offrir à ses travailleurs. Si la compagnie soigne son image à ce point, c'est parce que ses représentants sont nerveux, ils ont peur du désinvestissement. Il est important que les autres filiales de Shell dans le monde fassent elles aussi des pressions sur la Royal Dutch pour qu'elle désinvestisse en Afrique du Sud.»



La chute de l'apartheid

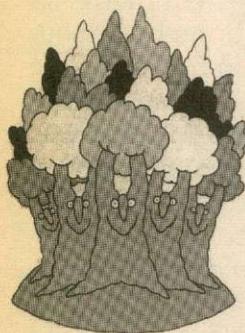
«Les meilleurs moyens de pression pour accélérer la chute de l'apartheid demeurent les sanctions économiques et le désinvestissement. Le processus de changement politique en Afrique du Sud ne doit pas s'interrompre mais se poursuivre jusqu'à l'obtention d'une Afrique du Sud non raciale, démocratique et unie. Pour atteindre ces objectifs, il ne faut pas relâcher la pression», a conclu MacVicar Dyasopu.

Un combat syndical!

«Le combat contre le racisme est aussi un combat syndical», a lancé **Gérald Larose** à l'ouverture de la journée d'étude sur le racisme et la discrimination organisée par la CSN le 19 mars dernier sous le thème *De toutes les couleurs*. Le président de la CSN a rap-

pelé les pressions effectuées par le mouvement, ces dernières années, pour améliorer le sort des nouveaux arrivants, avant d'inviter les participants à se mettre à la recherche de solutions pour faciliter leur intégration. «C'est le sens de la journée», a-t-il conclu.

Par Lucie Laurin



Invité à définir les mots «racisme» et «discrimination», le sociologue **Jacques Dofny**, de l'Université de Montréal, a parlé de marquage d'un certain groupe de la population pour

le bien désigner au mépris et à l'hostilité de l'ensemble, «un marquage, a-t-il précisé, qui indique un rapport de dominant à dominé». Les problèmes créés par le racisme et la discrimination sont difficiles à résoudre; néanmoins, la société doit faire des choix, et le conférencier a déclaré qu'il revient aux syndicats de favoriser ces choix.

Quatre panelistes ont ensuite livré leur vécu de travailleuses et travailleurs immigrants. Des témoignages troublants. Une chef d'équipe dans un CLSC a révélé que les clientes refusent qu'on leur envoie des auxiliaires familiales de couleur. «Je ne pensais pas que tu étais comme nous autres!», a entendu une femme de chambre haïtienne après avoir «fait ses preuves» comme présidente de son syndicat. «Je ne m'oppose pas à ce qu'un gars comme toi soit embauché, mais j'ai peur d'être envahi par les étrangers!» a rapporté un professeur de CEGEP qui a ajouté que des Québécois de souche plus ancienne préfèrent que les «étrangers» enseignent les sciences pures, car autrement, ils risquent de transmettre leurs valeurs... Enfin, un employé d'une entreprise de métallurgie dont la main-d'oeuvre est constituée d'immigrants de multiples origines a décrit les tentatives d'intimidation, de division et de représailles menées par l'employeur auprès de ces salariés particulièrement vulnérables.

Le temps des actes

Invitée à faire le point, la présidente du Conseil des communautés



culturelles et de l'immigration, M^{me} **Juanita Westmoreland-Traoré**, a insisté sur la situation que connaissent les autochtones et les jeunes, particulièrement ceux des communautés ethniques (50 à 60% de chômage chez les jeunes Haïtiens et Jamaïcains), et elle a réitéré son message à la CSN qu'il y va de son rôle social d'étendre la syndicalisation afin d'améliorer le sort des immigrants.

Au cours des ateliers, il fut conseillé aux syndicats de créer des comités d'accueil et des sessions de formation pour établir le contact avec les différentes ethnies et les intéresser à la vie syndicale; les participants-elles identifièrent la formation et l'information des membres du syndicat comme moyens d'améliorer les services aux immigrants en santé/services sociaux et en éducation; on proposa d'utiliser les médias

ethniques pour transmettre l'information syndicale, et de tenter d'obtenir un accroissement des subventions aux cours de français en milieu de travail afin d'améliorer la connaissance du français chez les immigrants et ainsi faciliter leur intégration; enfin, l'augmentation du nombre de journalistes d'origine ethnique fut suggérée pour enrayer les manifestations de racisme et de discrimination dans les médias et la publicité.

Au terme de cette journée d'étude, le président Larose a invité les membres de la CSN à passer à l'action. «Nos gestes d'aujourd'hui sont un investissement pour l'avenir, a-t-il déclaré, car ils auront pour effet de maximiser la richesse sociale, culturelle et économique que portent en elles les communautés immigrantes.» □

Un nouveau départ

Par Pierre Vadeboncœur

Vers 1964, Marchand, qui avait un pied dans le syndicalisme mais l'autre déjà dans la carrière politique dont il rêvait, était devenu un dirigeant syndical un peu faible et ambigu. Ce n'était plus le Jean Marchand de 1949, tout feu tout flamme, contestataire, inspiré. Son réalisme l'avait conduit à de drôles d'aboutissements. Plusieurs militants voyaient bien - c'était aussi mon sentiment - qu'il tendait (sans en avoir lui-même tout à fait conscience probablement) vers une sorte de syndicalisme «d'affaires» à l'américaine, contraire à la tradition de la CTCC aussi bien qu'à l'esprit combatif qui avait caractérisé nos années cinquante.

Marcel Pepin lui succéda à la présidence au printemps de 1965. Il donna immédiatement des preuves qu'il réagirait contre cela. Au commencement, Marchand avait été fort mais il était devenu plutôt faible. Pepin n'allait pas accepter cette succession déclinante. Il ne continuerait pas ce Marchand dernière manière. Il ne laisserait pas la CSN sur cette pente indécise.

La mise à jour

On peut en effet considérer l'entrée en scène de Marcel Pepin en 1965 comme une rupture. De fait, plusieurs choses allaient bientôt changer d'esprit, c'est-à-dire reprendre dans des termes nouveaux, dans des termes des années soixante, la vigueur, le sens contestataire et la liberté critique que nous avons connus dans les années cinquante. Ce ne serait par conséquent une rupture que par rapport à ce Marchand des derniers temps et à ce qui pouvait avoir vieilli dans la centrale. Cette «rupture» équivaldrait à essayer de poursuivre sur la lancée de Picard (et de Marchand première manière) l'aventure syndicale, mais dans des termes renouvelés et contemporains.

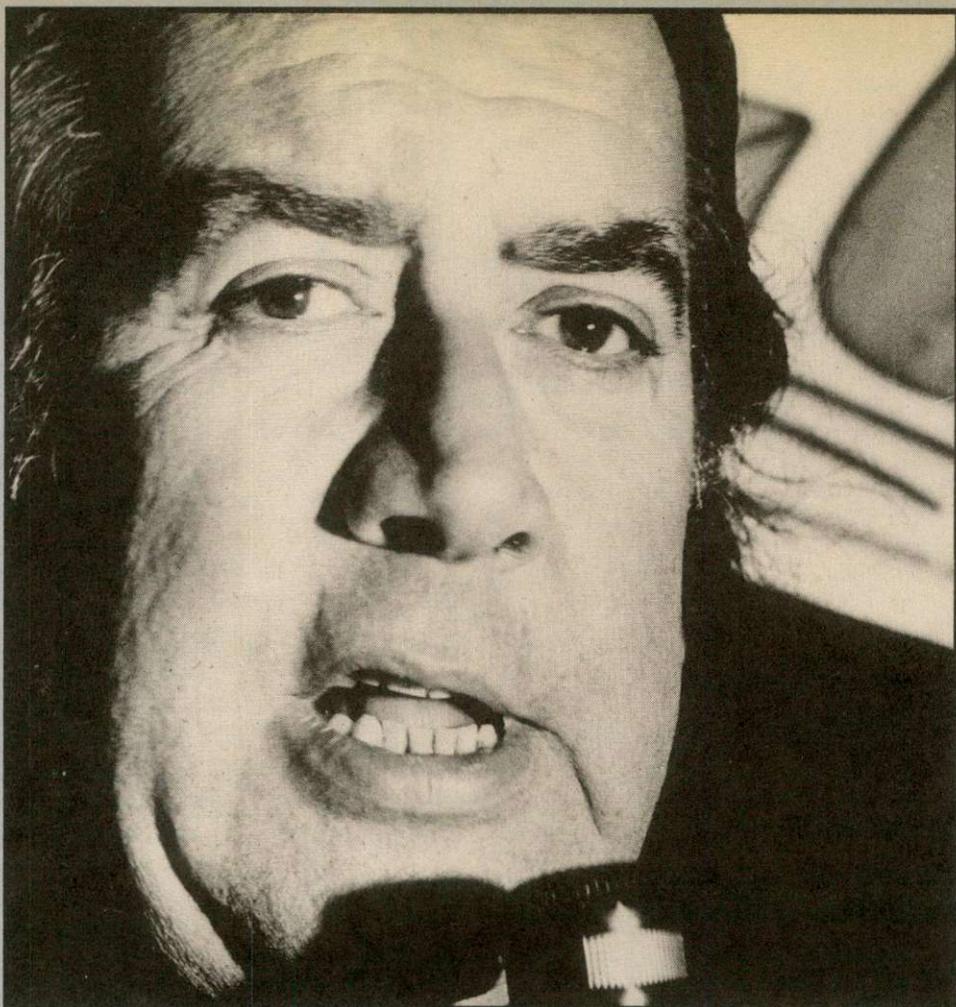
Des choses donc changeraient. La crainte excessive des conflits qui avait caractérisé le Marchand des dernières années cesserait. Les grandes négociations auraient des chances d'être menées de manière plus ferme. Marcel Pepin, de fait, fut l'homme de la situation dans les négociations du secteur public au cours des années qui suivirent, non

«Au commencement, Marchand avait été fort mais il était devenu plutôt faible. Pepin n'allait pas accepter cette succession déclinante. Il ne continuerait pas ce Marchand dernière manière. Il ne laisserait pas la CSN sur cette pente indécise.»

Sur la photo, Marchand et Pepin, alors secrétaire général, recevaient les ministres Pierre Sévigny et Carrier Fortin au congrès de 1962.



«Le nouveau président serait un travailleur particulièrement acharné. Je le sais, j'ai vu Pepin de près pendant suffisamment d'années: il travaillait sans cesse et ses journées et semaines étaient interminables. Je n'ai jamais rencontré quelqu'un d'aussi entièrement donné à sa fonction. Une force de la nature.»



qu'il négociât lui-même, si ce n'est dans certaines circonstances, mais la centrale, en partie à cause de lui, donnerait un appui assuré et têtue.

Le nouveau président serait un travailleur particulièrement acharné. Je le sais, j'ai vu Pepin de près pendant suffisamment d'années: il travaillait sans cesse et ses journées et semaines étaient interminables. Je n'ai jamais rencontré quelqu'un d'aussi entièrement donné à sa fonction, d'aussi présent à ses responsabilités syndicales que lui. Une force de la nature. Un exemple que personne n'aurait pu surpasser à ces égards. De cette constance indéfectible se dégageaient l'image et l'impression d'une solidité peu commune. La CSN s'appuyait désormais sur ce qui s'appelle une volonté.

Pareil tempérament était nouveau à la direction de la centrale. Marchand avait été quelque chose de fragile, malgré sa vigueur passionnée du début. Cette fragilité s'était accentuée pendant plusieurs années avant son départ. Marchand, qui possédait certes de l'orgueil et de l'impétuosité, on aurait dit qu'il portait une blessure qu'il n'a peut-être jamais pu identifier lui-même. Il était doué d'une force mais quelque peu problématique. Il manquait de solidité profonde. Quant à Picard, celui-ci ne donnait pas une impression de masse et de volonté comme Pepin, mais plutôt (ce qui valait autant) d'une agilité, d'une sûreté de l'acte, d'une habileté, d'une subtilité, d'une intuition toujours fiable, de sorte que sa vie syndicale fut une ligne droite, féconde, progressiste, sensée et conséquente. Il avait pour ainsi dire fondé une seconde fois la CSN.

Des temps nouveaux

Avec la présidence de Pepin allait commencer une réflexion nouvelle. Picard et Marchand, comme je l'ai déjà dit, avaient pris telle quelle la doctrine sociale de l'Église mais sans trop en tenir compte si ce n'est pour ses généralités morales. Or, cette erre d'aller ne suffisait plus. D'ailleurs, à cause du flou qu'avait eu celle-ci, Marchand avait pu de bonne foi mener la CSN dans un syndicalisme qui menaçait finalement de devenir assez quelconque. Pepin n'allait pas se contenter de ça.

«Marcel Pepin, de fait, fut l'homme de la situation dans les négociations du secteur public au cours des années qui suivirent.»

Lors d'un rassemblement au Forum, en décembre 1971, on reconnaîtra Norbert Rodrigue, Yvon Charbonneau, Louis Laberge, Marcel Pepin, Micheline Sicotte et Michel Chartrand.

D'ailleurs, les temps étaient maintenant différents. La Révolution tranquille avait eu lieu. Par voie de conséquence, les gens se posaient non pas moins mais plus de questions qu'avant. Le grand questionnement de la période 1945-1965 dans la société québécoise n'avait pas pris fin une fois obtenues un certain nombre de réponses. Au contraire, les esprits étant devenus plus libres, les questions ne firent que se multiplier. La montée indépendantiste fut une des conséquences de ce dégage-ment. Mais il n'y eut pas que le nationalisme, car une foule de choses furent remises en question. Et puis, aux États-Unis, en France, dans cette décennie soixante, tout semblait bouger: contestation de la guerre au Vietnam, fin de la guerre d'Algérie, révolution des mœurs et des techniques, révolte étudiante, etc. Il en allait de même au Québec. Le Québec d'alors était peut-être la société la plus globalement mobile du monde, mis à part les pays où une révolution armée avait ou venait d'avoir lieu. Le syndicalisme de la CSN pouvait-il rester immobile parmi ce bouillonnement?

La réponse à cette question fut négative. Dès le début de sa présidence, Marcel Pepin se montra vraiment ouvert à la mise à jour des idées de la centrale, d'une part, et d'autre part défavorable à un syndicalisme qui, avec Marchand, avait semblé tomber dans une certaine irrésolution. Pepin apparaît tout de suite en 1965 comme un leader solide, sensible à la modernité, militant comme on l'était en 1950, désireux d'ouvrir des horizons, nullement statique, prêt à payer pleinement de sa personne. Dès ce moment, la centrale, qui risquait dans une certaine mesure de se scléroser, connut donc un nouveau départ, comme le Québec lui-même d'ailleurs. □



55e CONGRÈS DE LA CSN

Un congrès de la CSN, c'est, bien sûr, l'occasion de faire le point sur l'action syndicale, les revendications, les objectifs que les syndicats affiliés verront à traduire au niveau du quotidien pendant les deux prochaines années. Mais c'est aussi une occasion de fraterniser dans une atmos-

phère de solidarité. Une série d'activités sont organisées dans cette perspective. Le secrétaire général Michel Gauthier, responsable de cet aspect du congrès, dévoile en primeur à *Nouvelles CSN* les activités «para-congrès» qui y attendent les délégué-es.

Par Michel Rioux

Un bateau, les Expos, du rock-rétro

Premier changement: c'est dans l'immense salle d'exposition du Palais des congrès, à Montréal, que s'ouvrira, le samedi 5 mai, la plénière du congrès de la CSN. Jusqu'à cette année, en effet, c'est plutôt à l'étage des congrès que se déroulait cette plénière. Ce sont les ateliers qui se tiendront à cet étage.

Il semble que ce changement aura des conséquences particulièrement spectaculaires au plan de l'aménagement de la salle. «*La CSN entre de pied ferme dans l'audio-visuel: une dizaine de membres du syndicat des techniciens de Télé-Métropole seront chargés d'assurer la projection des débats sur écrans géants pendant les plénières. Même les résolutions et les amendements pourront être projetés sur écrans, ce qui aidera certainement aux discussions*», précise Michel Gauthier. Trois caméras parcourront le plancher à plein temps pour saisir les interventions.

La croisière

L'expérience vécue il y a deux ans sur le *Louis-Jolliet*, à Québec, a amené le Comité exécutif à récidiver. C'est ainsi que le bateau *Le Maxim*, amarré au Vieux-Port de Montréal, accueillera les délégué-es le 7 mai en soirée; les billets seront en vente dans les conseils centraux à compter du 1er avril.

Le baseball

Pour celles et ceux qui ont le pied davantage sportif que marin, ce sont les Expos qui seront au menu, le 8 mai en soirée. On raconte que des joueurs des Nordiques ont été approchés pour relever le calibre de l'équipe de Montréal. Il faudra vérifier cela de près...

Le rock

Il paraît que tout cela serait la faute à Elvis. Presley, pas Gratton... C'est en tout cas ce que soutient une

troupe qui fait revivre *La grande aventure du rock -n roll*. Cette troupe sera chargée d'animer la soirée de solidarité du 9 mai. Au programme: *Love me tender* et *Don't be cruel*.

Et le reste

Une nouveauté qui sera certes appréciée: une journée thématique consacrée au français. Le congrès se déroulera en effet pendant la Semaine du français au travail. Un lexique des conventions collectives, produit par l'Office de la langue française en collaboration avec les organisations syndicales, sera lancé à cette occasion.

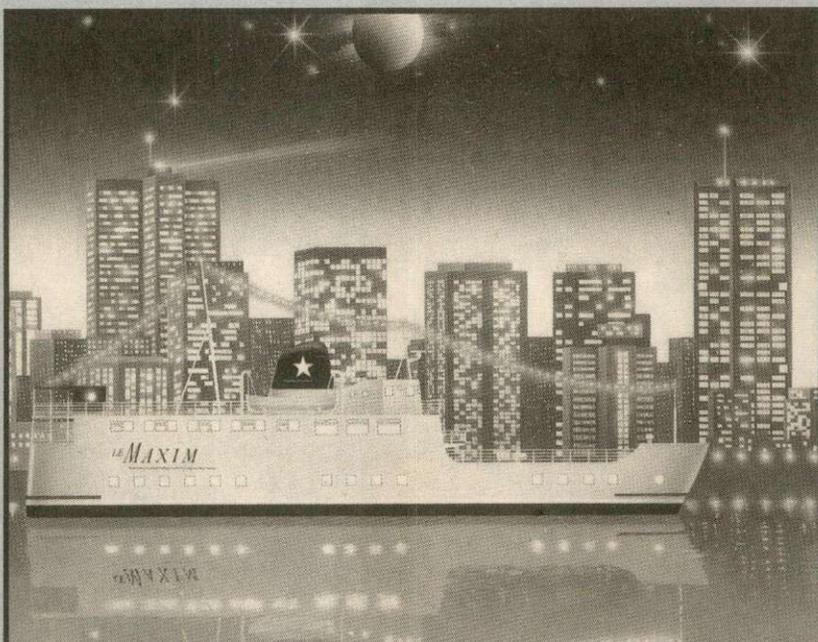
Encore cette année, une session qui est toujours fort appréciée sera disponible pour les délégués qui en seront à leur premier congrès. Elle sera livrée à deux reprises, soit le samedi à 10 heures et le dimanche à 13 heures.

Pour les enfants de 2 à 6 ans, une garderie pourra les ac-

cueillir gratuitement; on précise même que les repas et collations seront conformes au Guide alimentaire canadien!

Et bien sûr, *Le Quotidien*

Pour maintenir la tradition, le Service de l'information de la CSN produira encore le *Quotidien du congrès*, qui comptera cette année douze pages plus intéressantes les unes que les autres. Une innovation: le journal sera distribué le matin, à la criée, comme à la belle époque. D'ailleurs, tous les services généraux de la CSN seront présents, dans des kiosques pour la plupart, afin de faire état de leurs activités. «*Près de 300 salarié-es participent d'une façon ou d'une autre à l'organisation matérielle du congrès. Quand on y pense, c'est énorme comme contribution*», souligne Michel Gauthier.



Le 7 mai, sous un clair de lune approprié, les délégué-es au 55e congrès de la CSN participeront au souper du Comité exécutif de la CSN sur *Le Maxim*, bateau amarré aux quais du Vieux-Montréal. La cuisine sera-t-elle à la hauteur du nom?

Fer et Titane

Ça chauffe... et ça règle!

L'assemblée générale du Syndicat des ouvriers du Fer et du Titane (CSN) a entériné à l'unanimité, le 25 mars, une entente conclue après 32 heures et demie de pourparlers entre leur comité exécutif et la direction de l'usine de Tracy à propos de 19 points faisant l'objet de litiges depuis l'entrée en vigueur de la convention collective, il y a deux ans. Parmi eux: l'accès à l'usine des représentants syn-

suspension de sept délégués, dont un le 19 mars dernier; le respect de la convention à plusieurs autres chapitres, etc.

Les deux parties ont aussi convenu de se revoir très prochainement pour discuter de l'ensemble des problèmes reliés aux assignations et aux dossiers de restrictions médicales. Le syndicat et la compagnie s'entendent également pour dire qu'il est im-



Le mercredi, 21 mars, quelque 200 employé-es de l'usine Fer et Titane ont manifesté devant l'Auberge de la Rive, à Sorel, pour appuyer le comité exécutif de leur syndicat, alors en négociation avec la direction de l'entreprise.

dicaux; l'accumulation de 350 griefs; les changements de quart de travail; des clauses à incidence monétaire; les dossiers de restrictions médicales; les problèmes des assignations, à l'origine de la

portant de rétablir des relations de travail saines et développer des rapports fondés sur la confiance mutuelle.

N'eut été de cet accord, il est permis de croire qu'aujourd'hui, il y aurait un con-



MIL: manif au bureau de Mulroney

Une manifestation populaire et syndicale d'appui à la lutte pour la survie du Groupe MIL, qui opère des sites à Lauzon et à Tracy, a eu lieu le 28 mars dans les rues de Lévis-Lauzon.

C'était le deuxième ralliement du genre en moins d'une semaine pour sauver le Groupe MIL. Malgré une température maussade, quelque 400 personnes, des employés des sites de Lauzon et Tracy du Groupe MIL et des représentants socio-économiques des deux régions, ont en effet manifesté dans les rues de La Malbaie, dans le milieu de l'après-midi du 20 mars, avant de se rendre à un des bureaux de comté du premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, pour exiger un rendez-vous afin de discuter de l'avenir du Groupe MIL et des interventions prochaines de son gouvernement dans ce dossier.

flit à cette usine, à peine un an avant l'échéance de la convention collective.

La convention collective a été tant bafouée et les relations de travail se sont tellement détériorées, depuis les deux dernières années, que la frustration des travailleurs de Fer et Titane a atteint son comble lors de la suspension d'un délégué de l'entretien, dans la nuit du 19 mars dernier. Si bien que le 20 mars, ils se sont prononcés, à scrutin secret, dans une propor-

tion de 94% en faveur de recourir «aux moyens de pression nécessaires» pour faire lever cette suspension et «nettoyer» l'ensemble du contentieux entre les parties.

Le dossier, que l'on peut qualifier de «chaud et délicat», a connu un dénouement heureux après de longs et intensifs pourparlers. Les employés, satisfaits de l'entente, demeurent toutefois vigilants à l'approche des négociations en vue du renouvellement de la convention.

À propos de la loi 116 (1)

En juin dernier, le Québec adoptait enfin le projet de loi 116 qui révisé en profondeur la législation sur les régimes complémentaires de retraite (RCR). La nouvelle loi reconnaît aux personnes participantes d'un RCR des droits minima accrus relatifs à des aspects aussi essentiels que l'administration du régime de retraite, le droit à l'information, le droit d'adhésion, le droit à la part cotisée par l'employeur, le droit au transfert, etc. Les prochains articles traiteront à tour de rôle de chacun de ces sujets.

Le législateur a volontairement exclu de la loi 116 l'épineuse question des surplus de caisses de retraite qui fera plutôt l'objet d'une loi distincte, possiblement en 1990.

Attention: la loi 116 concerne exclusivement les régimes complémentaires de retraite; elle ne vise aucunement les REER collectifs. Par ailleurs, la nouvelle loi québécoise ne s'applique que partiellement dans le cas de travailleurs et travailleuses du Québec qui participent à un RCR enregistré ailleurs qu'au Québec.

La date de prise d'effet de la nouvelle loi peut varier grandement d'un régime à l'autre et même à l'intérieur d'un

régime donné qui couvre différents groupes de travailleurs et travailleuses.

Les règles générales pour déterminer cette date sont les suivantes:

- la date officielle d'entrée en vigueur de la loi 116 est le 1er janvier 1990 (à l'exception de quelques dispositions);
- pour les travailleurs et travailleuses non régis par une convention collective, une sentence arbitrale ou un décret, la loi prend effet le 1er janvier 90;
- pour les travailleurs et travailleuses régis par une convention collective, par une sentence arbitrale ou par un décret en vigueur le 1er janvier 90, la loi prend effet à la date d'expiration de la convention ou de la sentence ou à la date d'expiration, de prolongation ou de renouvellement du décret; de cette manière, le législateur ne force pas la réouverture des conventions en cours le 1er janvier 1990.

Notons que si une clause de prolongation de la convention s'applique au moment où elle expire, il faut en tenir compte pour déterminer la date de prise d'effet de la loi 116.

Dans la prochaine chronique, vous trouverez des exemples qui illustreront de façon concrète comment appliquer les règles qui précèdent.

Johanne Bérard

Construction

La grève est envisagée

Le ton a monté d'un cran dans la négociation de la convention collective des 100 000 travailleurs de la construction. Le 28 mars dernier, la coalition CSN-FTQ-Inter a fait parvenir une lettre à la Commission de la construction du Québec pour l'informer de l'annulation de toutes les ententes intervenues entre les associations syndicales et les employeurs, relative-

ment à des modifications aux horaires de travail prévus au décret. Devant la lenteur de la négociation, les travailleurs veulent ainsi montrer leur mécontentement en faisant respecter à la lettre les conditions de travail prévues à leur convention collective.

Par ailleurs, la CSN-Construction a entrepris, le 26 mars dernier, une tournée de quelque 70 assemblées géné-

rales pour obtenir de ses membres le mandat de déclencher la grève générale, au moment jugé opportun. Les dernières séances de négociation n'ont donné lieu qu'à quelques ententes sur des points mineurs et les représentants de la coalition considèrent maintenant que les chances d'en arriver à une entente négociée d'ici l'expiration du décret, le 30 avril prochain, sont minces.

L'attitude de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec à la table centrale confirme qu'elle préfère attendre l'intervention du gouvernement plutôt que de négocier sérieusement. Au cours des prochaines semaines, le comité inter-syndical de mobilisation proposera des moyens de pression pour tenter de changer l'allure des négociations. La FTQ et l'Inter tentent également d'obtenir des mandats de grève.

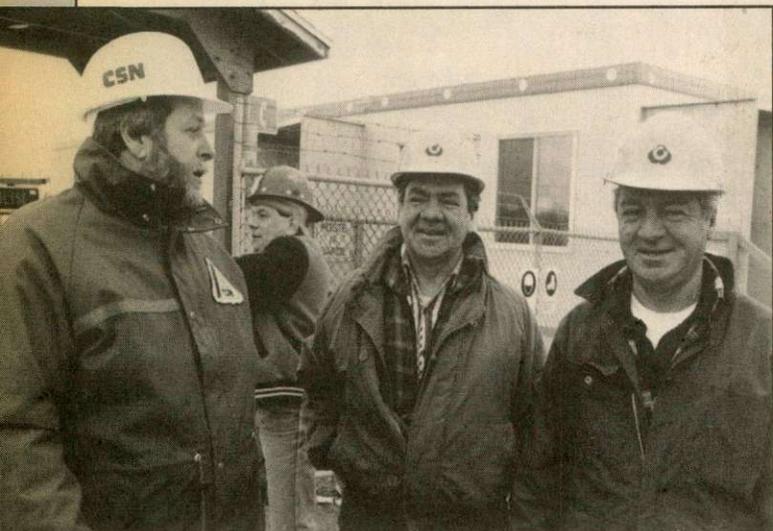
La dernière grève dans la construction remonte à 1986, alors que les travailleurs étaient sortis onze jours avant qu'une loi spéciale ne les force à rentrer au travail.

Tournée provinciale

Les représentants de la

coalition ont profité des dernières semaines pour entreprendre une tournée provinciale, rencontrer les membres et discuter avec eux du déroulement de la négociation. Tous les travailleurs rencontrés, dans le cadre d'assemblées qui réunissaient des militants des trois associations syndicales, ainsi que ceux visités sur les chantiers, ont critiqué le comportement des employeurs dans cette négociation. «Après dix ans sans véritable négociation, les travailleurs sont impatients d'obtenir des changements importants à leurs conditions de travail», a déclaré le porte-parole de la CSN-construction, Michel Gauthier, en conférence de presse à Sherbrooke. *Les militants que nous avons rencontrés n'excluent aucun moyen de pression pour obtenir une entente négociée qui répondra aux objectifs de négociation.*

Les priorités de la coalition syndicale sont l'ancienneté, l'abaissement de l'âge de la retraite à 55 ans, la réduction de la semaine de travail, le contrôle du temps supplémentaire, un régime de sécurité de revenu et l'indexation des salaires plus 3% d'augmentation.



Le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier, discute avec deux membres de la CSN-Construction à la barrière de l'usine ABI à Bécancour.

Le français au travail *ça s'impose!*

Faire du français une langue d'attraction

La question de la langue au Québec est toujours une question d'actualité mais il apparaît clairement qu'aujourd'hui, alors que l'immigration est en hausse constante et que notre société devient de plus en plus pluriethnique, que cette question devient cruciale et ce, autant pour le mouvement syndical que pour l'ensemble de la société québécoise.

La méconnaissance d'une langue commune, le français, est-elle une source de racisme et de discrimination en milieu de travail? C'est à partir de cette question que les participant-es à un atelier sur la langue et le racisme ont pu partager leurs réflexions, le lundi 19 mars dernier, lors de la journée d'étude CSN sur le racisme et la discrimination qui s'est tenue à Montréal.

Un consensus s'est dégagé rapidement dans l'atelier pour convenir que les tensions linguistiques qui sont vécues au Québec peuvent développer des comportements discrimi-

natoires et non nécessairement racistes. D'autre part, les participant-es affirmaient aussi que nous n'avions pas à faire porter aux communautés immigrantes le poids des contradictions qui portent les messages politiques québécois sur ces questions, d'autant plus que nous n'arrivons pas à les gérer nous-mêmes. Toutefois, la méconnaissance du français par les immigrants peut représenter un obstacle majeur d'intégration aux divers paliers d'une organisation syndicale.

Créer la cohésion

Certes, le fait que le Québec se soit doté d'une politique linguistique a contribué à faire du français la langue de travail pour les immigrant-es, mais il y a encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine.

L'apprentissage du français n'est pas la solution à tous les problèmes, mais l'utilisation d'un langage commun peut aider à créer cette cohésion nécessaire pour un syndicat dans un milieu de travail. La langue doit être un outil pour inclure les gens et non les exclure. Pour atteindre cet objectif, il faut que les syndicats prennent les moyens pour franciser les milieux de travail et développent les outils nécessaires à la réalisation de cet objectif. Ils devront, par exemple, s'impliquer dans l'apprentissage de la langue française, favoriser les cours de français sur les lieux et le temps de travail avec des outils adaptés à la clientèle immigrante.

Mais, pour les immigrant-es, l'utilisation du français comme langue de travail n'éliminera pas en soi les tensions qui existent entre les différentes communautés. Au contraire, peut-être qu'une fois les problèmes de langue réglés, les réels problèmes de discrimination se révéleront.

Un gain majeur pour les caissières de tout le Québec

Près de vingt mille caissières travaillant dans les supermarchés d'alimentation du Québec pourront désormais s'asseoir pour exercer leur travail.

Le Bureau de révision de la CSST de Sept-Îles vient en effet de faire droit à la plainte des travailleuses membres d'un syndicat affilié à la CSN dans un supermarché Provigo de Port-Cartier, sur la Côte-Nord.

« Cette décision représente un gain majeur pour ces milliers de femmes qui doivent demeurer debout pendant des heures », a commenté en conférence de presse la vice-présidente Céline Lamontagne, responsable des questions touchant la santé et la sécurité au travail. Selon cette dernière, il demeure quand même troublant qu'il faille soutenir des procédures longues et coûteuses pour procurer à des travailleuses les moyens minimaux pour protéger leur santé dans l'exercice de leurs fonctions.

« Nous avons fait circuler des pétitions à Port-Cartier et nous avons pu compter sur l'appui de la population », ont souligné Marlène Girard et Josette Boudreault, présentes à la conférence de presse tenue le 29 mars.

L'article 9 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail stipule que « Le travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique. »

La présidente de la Fédéra-

tion du commerce, Lise Poulin, a demandé à Provigo de ne pas en appeler de la décision du Bureau de révision. « Il me semble qu'il s'agit là d'une excellente occasion pour Provigo de faire preuve d'ouverture et de sens social en faisant le nécessaire pour donner suite à la décision rendue par la CSST. Les délais ont été suffisamment longs », a-t-elle ajouté.

D'autant plus que le règlement sur les établissements industriels et commerciaux stipule, à l'article 11.7.1, que « Le chef d'établissement doit mettre des chaises ou bancs à la disposition des travailleurs lorsque la nature du travail le permet. »

Les faits

La plainte, déposée le 6 avril 1988, avait été rejetée par un premier inspecteur de la CSST dans une décision rendue le lendemain. Le 14 octobre suivant, le Bureau de révision paritaire commençait à entendre la cause. L'inspecteur de la CSST est appelé à intervenir à nouveau le 9 mai 1989; c'est l'ensemble des caissières qui réclament alors que leur employeur mette des bancs à leur disposition, à leurs postes de travail. Cette fois, l'inspecteur conclut que « la nature de leur travail permet d'utiliser une chaise ou un banc. » Le 9 juin, Provigo demande la révision de cette décision.

Après un certain nombre de procédures, dont l'une



Céline Lamontagne

portée devant la Cour supérieure par Provigo, le Bureau de révision paritaire entendait les parties les 16, 17 et 18 janvier dernier et rendait sa décision le 9 mars.

Recherche nécessaire

Pour les porte-parole de la CSN, il est toutefois nécessaire que des recherches plus approfondies soient engagées afin qu'un siège approprié soit mis au point. « Il ne faut pas installer n'importe quel type de siège, qui pourrait créer des problèmes d'un autre ordre », a souligné Céline Lamontagne. De là la nécessité de recherches sérieuses qui tiennent compte des multiples fonctions qui font partie de la vie de caissière: espace exigü, tâche mobile et stationnaire à tour de rôle.

La CSN compte d'ailleurs intervenir auprès de l'Institut de recherche en santé et en sécurité au travail (IRSST) pour que des subventions

soient dégagées afin de mener à terme une recherche permettant de mettre au point un siège répondant aux exigences ergonomiques propres aux caissières dans les supermarchés, a fait savoir la vice-présidente de la centrale.

Madame Nicole Vézina, de l'UQAM, détentricrice d'un doctorat en ergonomie et co-auteure avec madame Julie Courville d'une étude ergonomique sur le sujet, a fait valoir que si, traditionnellement, les caissières travaillent debout en Amérique du Nord, ce n'est pas le cas en Europe où, depuis plus de 30 ans, les caissières ont adopté la station assise.

Ras-le-bol

Sous le nom DOSSIER « ras-le-bol », l'UTAM a publié un document réunissant les critiques et revendications formulées par une centaine de défenseurs d'accidentés (syndicats, associations, avocats, médecins) de toutes les régions du Québec à l'occasion d'une journée « ras-le-bol », tenue le 8 avril 1989.

Le document contient les discours prononcés alors, notamment celui du Protecteur du citoyen; les rapports des ateliers sur l'admissibilité, les indemnités, l'évaluation médicale, la réadaptation, le droit d'appel, le retrait préventif; les recommandations du comité ad hoc issu de la journée d'étude; enfin, quelques informations susceptibles de faire réfléchir.

Ce document, qui se veut un outil d'information, de réflexion, de débat et de mobilisation, pourra s'avérer fort précieux lorsque le ministre Séguin déposera son projet de réforme partielle de la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le DOSSIER « ras-le-bol » peut être commandé, au prix de 20,00\$ l'unité ou 15,00\$ pour les commandes de cinq exemplaires ou plus, à l'UTAM, 4058 Parthenais, Montréal, Qué., H2K 3T9.

La Cour blâme la CSST

La Cour supérieure a blâmé la CSST pour avoir court-circuité le processus de décision prévu par la loi dans l'évaluation de l'indemnité qui devait être versée à une victime d'accident de travail. Dans un jugement rendu le 23 février, le juge André Biron constate que la CSST « agit sur le médecin, lui suggérant qu'il s'est trompé, l'invite d'une façon précise à corriger son rapport et ayant obtenu la correction désirée, décide alors de l'incapacité partielle permanente dont est atteint le travailleur ».

Le médecin du travailleur avait établi le taux d'incapacité partielle permanente à 6%. Suite à une requête de la part du médecin de la CSST, il avait modifié son premier rapport d'évaluation et fixé l'incapacité à 4% tel que réclamé par la CSST. Le juge Biron trouve « choquant que la Commission adopte une telle procédure qui viole les règles précises établies par la loi, pour modifier un rapport d'un médecin traitant. »

Décès de Rodolphe Hamel

Ardent défenseur des droits des travailleurs, Rodolphe Hamel est décédé le 27 mars à l'âge de 94 ans. Il a milité pendant plus de 50 ans dans les mines d'amiante d'Asbestos. Sur la ligne de front lors de la grève en 1949, ce fut un homme au comportement exemplaire, toujours à la recherche d'une plus grande justice sociale. Son action militante et sa pensée syndicale resteront à jamais gravées dans l'histoire de la CSN et du mouvement ouvrier au Québec.

Un modèle à remodeler?

Que la Suède ait longtemps constitué un phare pour les sociaux-démocrates en herbe, on ne peut le nier. Le culte a pu confiner au mythe en certains milieux qu'ébranlent depuis peu la tournure des événements dans les ex-républiques «populaires». *Le Monde* laisse même entendre que les gens de l'Est «seront aujourd'hui déçus du voyage» en Suède. *The New York Times* choisit de signaler des signes de fatigue du modèle suédois, Stockholm n'arrivant plus à endiguer

l'investissement et l'appui de ses alliés, le «nouveau» premier ministre a jeté du lest et parle de la nécessité de rallier syndicats et patrons à des compromis. En social-démocrates, certains en sont venus à proposer une sixième semaine de congés payés, mais là-bas aussi on brandit le spectre de l'inflation (plus de 8%) à combattre, nonobstant la grogne qui a fait chuter la popularité des sociaux-démocrates.

ges indéniables à ces citoyens choyés. Un groupe de conseillers du premier ministre ontarien n'en concluait pas moins, récemment, qu'*«idéalement, la structure industrielle de l'Ontario devrait établir un parallèle avec celle de la Suède, avec 10 ou 15 multinationales indigènes occupant un créneau de leader*

terventionniste».

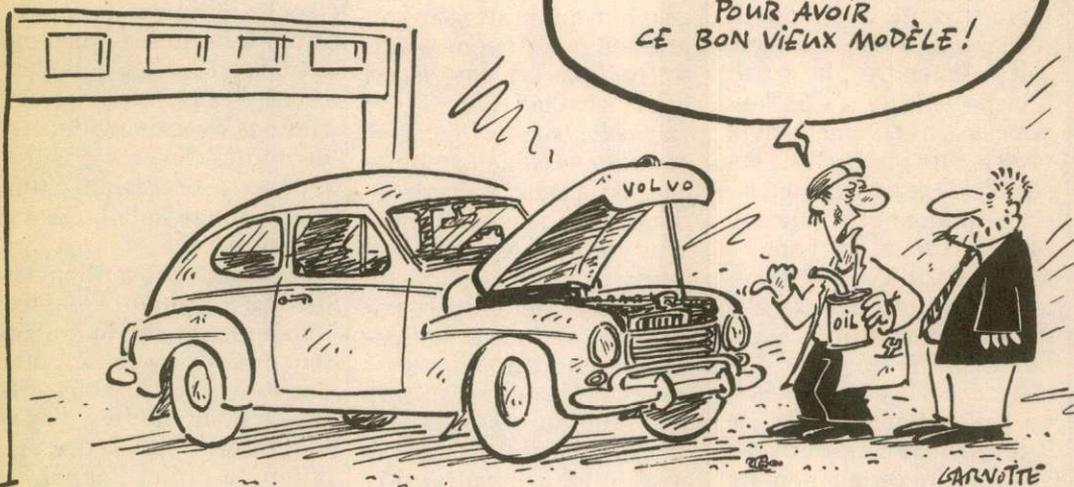
L'idée que l'on se fait généralement de la Suède se résume à celle d'un pays où les disparités ne sont pas trop gênantes entre cols blancs et cols bleus, entre fonctionnaires et employés du secteur privé. C'est bien la voie qu'ont voulu privilégier les sociaux-démocrates qui ont formé le gouvernement depuis 58 ans, à l'exception d'un retour aux affaires de partis «bourgeois» pour l'intervalle 1976-1982. S'il faut en croire *Le Monde*, «les dirigeants du parti n'en sont pas moins contestés par une base qui a l'impression de faire les frais du développement économique et qui ne comprend plus où on la conduit, tant les caciques qui prétendent la diriger sont divisés sur les grands dossiers...»

Carlsson, à l'instar de maints chefs de gouvernement, se sent en sursis. Il conserve de son ancien programme le gel des prix, des loyers et des taxes municipales, mais veut gagner du temps en nommant un médiateur «pour favoriser la conclusion d'un accord salarial» entre syndicats et employeurs pour 1990 et 1991. Son but est toujours d'en arriver à «une limitation radicale des hausses de salaires en 1991...». La Suède a le loisir de jongler à une social-démocratie «new look». L'électorat semble vouloir se distancier des planificateurs qui conservent un discours aguichant pour les plus bas salariés, mais qui se disent contraints de jouer du couperet. Personne encore à Stockholm n'a eu le culot de notre PQ de 1982, qui a sabré de plus de 20% la masse salariale du secteur public! Pas suicidaires, tout de même, ces Suédois!

* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*

Par Clément Trudel*

CHANGER ?!?
TU SAIS, INGVAR,
Y A DES INTELLECTUELS
AU CANADA
QUI PAIERAIENT CHER
POUR AVOIR
CE BON VIEUX MODÈLE!



l'inflation et hésitant sur les mesures d'austérité en vue de regagner une certaine compétitivité.

À la mi-février, c'est tout comme si la social-démocratie suédoise et ses alliés vacillaient. Durant 12 jours, le premier ministre démissionnaire, Ingvar Carlsson, qui contrôlait 156 sièges seulement sur les 349 du Riksdag (Parlement), a senti que le bistouri ne peut se manier qu'avec délicatesse dans ce contexte où les communistes avaient dû divorcer de son plan d'austérité. Carlsson avait d'abord voulu bloquer prix et salaires, en plus d'interdire les grèves. Pour regagner

Carlsson a pu se succéder à lui-même, ayant su sacrifier à temps son impopulaire ministre des Finances (Feldt), pourtant louangé par des «thatchéristes» scandinaves. On corrige le tir, les appuis reviennent, personne ne tenant vraiment à des élections anticipées.

Le chômage, dans ce pays scandinave, n'est que de 1,5 pour cent. Ce qui ne va pas? On dit que l'absentéisme au travail est élevé, même si la semaine de travail y est la plus courte de l'ensemble des pays européens. Cette désaffection peut indiquer l'envers de la médaille de ce «modèle» qui a valu des avanta-

mondial, chacune dans un domaine passablement spécialisé.»

En principe, l'association annoncée, le 22 février à Amsterdam, entre Volvo et la régie française Renault - il reste à la France et à la Communauté européenne à l'avaliser dans leur champ de compétence respectif - placerait Volvo-Renault et leurs 260,000 employés au quatrième rang mondial des fabricants de voitures, après GM, Ford et Toyota. Sur les places financières, on apprécie, nonobstant les mises en garde faites il y a un an par l'OCDE sur le fait que le gouvernement suédois serait trop «in-



ETA contre Etats

Le 15 février dernier, le Parlement autonome basque se prononçait pour le droit à l'autodétermination. Moment évidemment important dans la longue marche du peuple basque pour son autonomie. Paradoxalement, ce geste d'éclat fut amorcé par le président du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez! C'est qu'en décembre dernier, à Strasbourg, celui-ci s'était prononcé en faveur du droit à l'autodétermination du peuple allemand. Ce qui est bon pour l'Est est valable pour l'Ouest, se dirent les dirigeants du Parti nationaliste basque (PNV); quarante-huit heures après la déclaration de Strasbourg, les Basques promirent de présenter une résolution similaire. Avec le résultat que l'on sait. Mouvement intéressant que celui des Basques pour leur libération, un combat qui n'est pas sans rappeler ce qui se passe en Irlande du Nord, à Porto-Rico et au Québec. Avec cette particularité toutefois que ceux-ci ont à lutter contre deux États: l'Espagne et la France.

Un peuple dans l'Histoire

Le pays basque regroupe 600 000 personnes en Espagne et 80 000 en France. L'origine ethnique est inconnue mais on admet que la langue serait d'origine caucasienne. Avec la fixation de la frontière franco-espagnole par le traité des Pyrénées en 1659, le pays sera irrémédiablement

divisé, mais le peuple, lui, restera uni. Du côté espagnol, les Basques connaissent une certaine aisance, la Couronne, contrairement à l'État français, ayant pour tradition de laisser vivre les particularismes culturels et juridiques. En 1876, pourtant, les privilèges ancestraux de la province basque sont abolis. Il y aura un bref retour à l'autonomie avec la deuxième république en 1936. Mais la guerre civile et la victoire de Franco en 1939 ramèneront les Basques à la case départ.

L'idéologie nationaliste

À la fin du XIX^e siècle, SABINO ARONA GOIRI théorise le nationalisme basque. Le PNV voit alors le jour; mais son idéologie est réactionnaire puisqu'elle s'oppose à l'industrialisation et aux vagues d'immigrants gagnant les mines de charbon et les industries sidérurgiques du pays. Le mot d'ordre est «EUSKADIE d'abord», le nom du pays en basque. L'industrialisation et la prolétarisation pourtant se poursuivront. Le PNV amorcera alors un mouvement vers la gauche en introduisant le concept de lutte des classes dans sa vision théorique.

Le temps des jeunes loups

La génération d'après-guerre critiquera le PNV pour son conservatisme. Au début des années soixante, l'ETA (sigle de EUSKADI TA ASKATASUMA c'est-à-dire «le pays basque et ses libérés») voit le jour. Au programme de la nouvelle formation, l'autonomie, bien sûr, mais aussi la



CHILI - Transition difficile de Pinochet à Aylwin, le 11 mars dernier, alors que de violents affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont fait une centaine de blessés. Les militants, sous le slogan «Vers la démocratie sans prisonniers politiques» réclament la libération de quelque 400 détenus. Le nouveau chef de l'État, très «Amnistie internationale», a promis de libérer ceux qu'il appelle «prisonniers de conscience».

laïcité, la défense de la classe ouvrière et la résistance armée à Franco se confondent. Prenant pour modèle l'action du FLN en Algérie, les militants de l'ETA mènent une offensive idéologique voyante et bruyante: graffitis et bombes font leur apparition. Une première vague d'arrestations massives a lieu au début des années soixante-dix. Le procès de Burgos où neuf des seize militants accusés sont condamnés à mort, mobilise le pays entier et relance les attentats, de plus en plus sanglants. Le point culminant est atteint le 20 novembre 1973 avec l'assassinat de Carrero Blanco, chef du gouvernement espagnol et bras droit de Franco. La même année, en France, les Basques mettent sur pied l'IPRRETAK, groupe révolutionnaire aux objectifs apparentés à l'ETA.

Le statut d'autonomie

La désescalade, fort relative il est vrai, s'amorçera en 1975 avec la mort de Franco et la démocratisation entreprise par le roi Juan Carlos. En 1977, le pays basque

obtient même un statut de pré-autonomie. Ce statut, accepté par le PNV en juillet 1979, est ratifié en octobre de la même année par un référendum. Cette étape donne aux Basques un parlement régional, un drapeau officiel, la reconnaissance de la langue et le transfert de certains pouvoirs. L'ETA, dans sa lutte pour un pays, se satisfait difficilement de l'octroi d'une province. Son programme maximaliste revendiqué tant par des négociations (fruit de l'aile modérée) que par des attentats (actions de l'aile dure) se poursuit tout au long des années 80. On pourrait les résumer ainsi: amnistie pour tous les prisonniers politiques, instauration d'une police basque, intégration de la Navarre et droit à l'autodétermination. La popularité du mouvement va s'agrandissant: aux législatives de 86, 70% des voix allèrent aux nationalistes. La proclamation du droit à l'autodétermination par le Parlement, en février, constitue, à n'en pas douter, un moment crucial pour l'autonomie des Basques.

PARLONS MÉDIA ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Faut-il sauver Le Devoir à tout prix?

Aidez Pierre Péladeau à faire la charité, donnez généreusement à la campagne de souscription du *Devoir*.

Bien sûr, je persifle. Un peu. Mais enfin, c'est, en d'autres termes, le seul message que nous lance le directeur du journal, Benoît Lauzière, dans son «appel aux amis du *Devoir*».

«L'occasion est excellente de donner un coup de pouce maintenant, nous dit-il en soulignant: en effet, notre créancier Quebecor nous offre de réduire une part importante de la dette accumulée envers ce groupe en contrepartie d'apports extérieurs.»

Et il ajoute que le temps est également venu de faire appel «aux amis» parce que les milieux d'affaires, (dont Hydro-Québec), ont déjà souscrit 600 000\$ sous forme d'actions privilégiées.

Bref, une campagne de souscription bien dans la ligne du virage économique et matérialiste qui tue peu à peu l'âme collective des Québécois.

À se demander en quoi,

diable!, ce journal est-il différent des autres si ce n'est qu'il est le seul qui est demeuré indépendant sur le strict plan de sa propriété?

Posons la question autrement: en quoi l'indépendance du *Devoir* nous sert-elle présentement, en tant que collectivité? Quel est son rôle? S'il ne perdrait pas, faudrait-il l'inventer dans sa forme actuelle?

Ces propos - on pourrait dire plutôt des humeurs - sont durs, mais ils ne sont inspirés que par la déception. Une déception un peu amoureuse de la part d'un quinquagénaire qui devait presque lire *Le Devoir* en cachette dans son collège classique des années cinquante tant ce journal était honni de l'establishment duplessiste.

Nous portions *Le Devoir* plié en trois dans nos poches de «blazer» couleur marine comme un défi à l'ordre établi. Ce n'était vraiment pas un journal comme les autres.

Et des années plus tard, même si plusieurs n'étaient plus d'accord avec ses prises de position, nous étions encore nombreux à lire Claude Ryan parce qu'il exerçait un

certain leadership intellectuel.

Le Devoir actuel ne manque pas de bons journalistes, loin de là. Mais il n'est plus inspiré. Ce n'est plus un journal engagé. Même pas dans de grands dossiers auxquels il pourrait mordre comme un chien après un os: la défense des acquis sociaux, la lutte à la pauvreté, une bataille constante pour le respect de l'environnement, le nécessaire développement régional.

Nous avons besoin d'un journal qui reflète autre chose que le béat contentement de la réussite individuelle et de celle de notre petite bourgeoisie qui a profité plus que tout autre de l'État que nous avons péniblement bâti ces trente dernières années.

L'appel de Benoît Lauzière, dans son éditorial du mercredi 14 mars, est aussi froid, sec et désespérant qu'un bilan comptable. Il y a plus de promesses, de défis, de projets dans le rapport annuel de Quebecor ou de Power Corp.

Quand il mentionne la nécessité de ressusciter les «amis du *Devoir*», c'est dans les termes suivants:

«Par ailleurs, des programmes permanents sont en gestation pour assurer l'équilibre à long terme dont le moindre n'est pas la réanimation d'un réseau des amis du *Devoir*.»

Quel réseau? Pour le moment, il se contente de passer le chapeau. Les hommes d'affaires souscrivent des actions. Ils auront un mot à dire, eux, au moins moralement. Les «amis», eux, se contenteront, du moins pour le moment, de signer des chèques. Pour permettre à M. Péladeau de remplir sa promesse d'être généreux et d'éponger une partie de la dette. Une générosité qui lui sera d'ailleurs probablement rendue par l'impôt, sous forme de pertes de revenus pour son imprimerie.

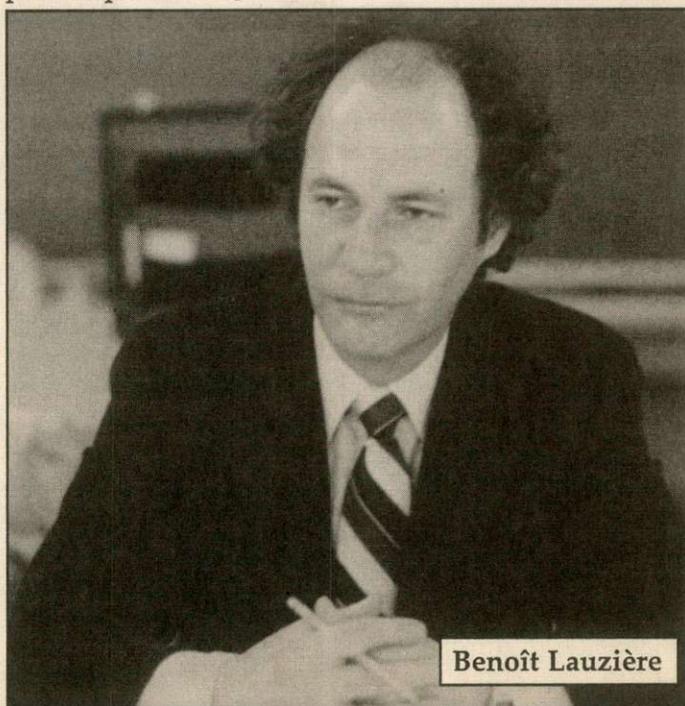
Et pourtant, M. Lauzière parle plus loin des lecteurs et lectrices, «ses véritables propriétaires.»

Sans pouvoir, sans mot à dire, sans réelle existence. Bien tristes propriétaires que l'on invite à casquer au nom de la nostalgie.

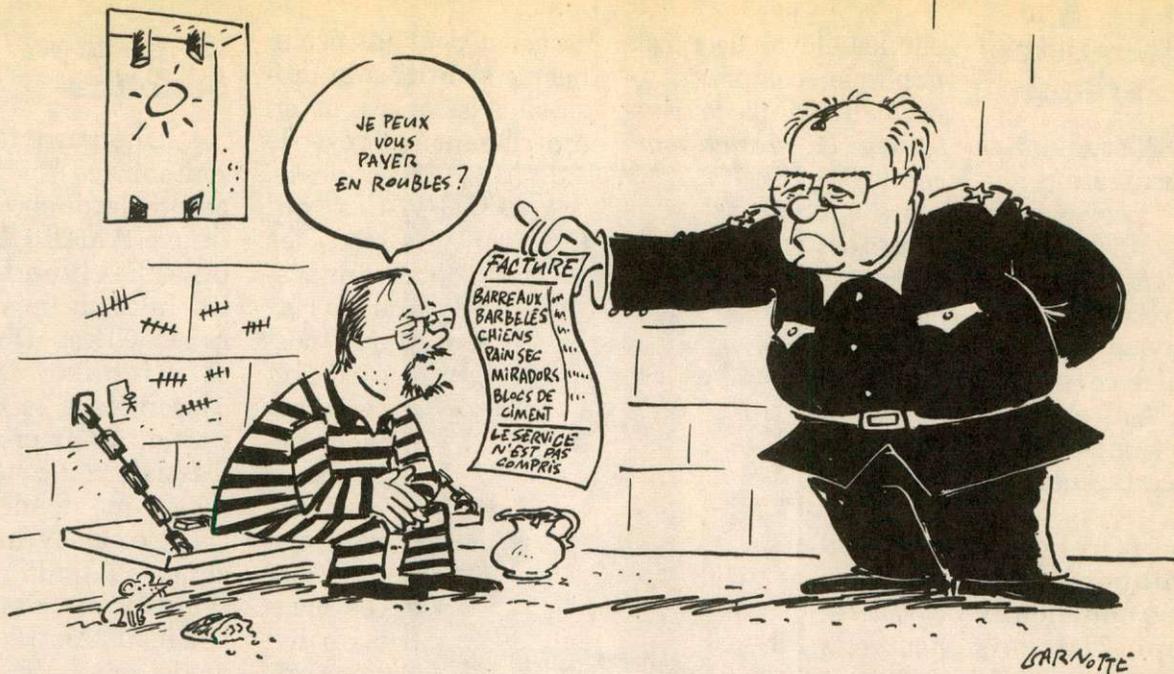
Les «amis du *Devoir*» doivent avoir droit au chapitre et devenir partie intégrante de la vie de ce quotidien. Notre seul journal «indépendant» doit avoir le courage d'amorcer avec ses lecteurs et lectrices, ses «véritables propriétaires», un débat sur son rôle.

Autrement, il devrait se contenter de hausser, une fois de plus, son prix de vente sans espoir d'augmenter son tirage et son influence.

Formule du passé, formule dépassée pourra-t-on me rétorquer? Pas plus qu'une campagne de souscription pour sauver un quotidien à l'ère des Desmarais, Péladeau, Black et autres Maxwell.



Benoît Lauzière

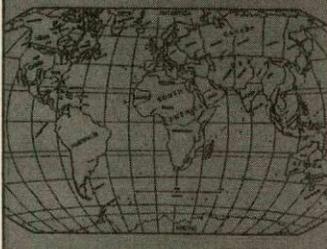


FLASH

Prospecteurs de société

possibles
VOLUME 14 • NUMÉRO 2 • PRINTEMPS 1990

Québec
an
2000



Québec An 2000, par un collectif de la revue Possibles, vol. 14, numéro 2, printemps 1990, 5,00\$. (B.P. 114, Succ. Côte-des-Neiges, Mtl, Qc, H3S 2S4).

Les prospecteurs de société sont à l'image des prospecteurs miniers, à la recherche de filons durables, de ces veines riches susceptibles d'enrichir la réflexion, de soutenir l'action. Il faut un entêtement certain pour persister dans cette vocation, car les découvertes y sont encore moins nombreuses que dans les mines. Quelques intellectuels réunis depuis près de quinze ans autour de la

revue *Possibles* sont de ceux-là.

Dix ans avant l'échéance du millénaire, la revue a demandé à 25 personnes de tracer leur portrait du Québec an 2000. Des personnes qui, d'horizons divers et de tendances divergentes, partageant pour la plupart cette conviction de la nécessité de maintenir un équilibre heureux entre réflexion et action.

Tête chercheuse d'un socialisme autogestionnaire aux couleurs d'ici, *Possibles*, comme l'écrit l'un de ses principaux animateurs, le sociologue Gabriel Gagnon, «s'est donné pour tâche la critique lucide du présent et l'élaboration d'utopies concrètes plus émancipatoires.» Ce qui, on en conviendra, n'est pas la voie de la facilité, ni celle des ékonomismes réducteurs et triomphants, sauce libre-échange et américanisation.

Pendant que Kristiane Gagnon et Gérard Talbot, militants au Mouvement socialiste, s'inquiètent avec espérance de l'émancipation des femmes, de l'intégration des immigrantes et de la place des jeunes, Jean-Marc Piotte constate: «Le Québec, particule de l'Ouest, somnole.» L'ampleur du phénomène de la

précarisation du travail représente un défi que n'ont pas encore su relever les organisations syndicales, note-t-il.

Pour Pierre Paquette, ce qu'il faut éviter, c'est un Québec des inégalités économiques et sociales, déjà trop bien engagé. Il faut, en conséquence, développer de «nouvelles solidarités locales» qui doivent cependant être soutenues, stimulées et popularisées par l'État québécois pour se cristalliser dans un projet de société. Jean Ouimet, du Parti Vert, propose un fougueux plaidoyer écologique. Francine Lalonde le met par contre en garde contre le danger de confondre, en politique, utopie et naïveté. Pour elle, trois grands défis restent à relever: «Cesser de survivre, pour vivre en français; nous tailler une place au soleil; préserver notre société douce.» D'autres, comme Pierre de Bellefeuille, affichent leurs couleurs optimistes. Le Québec de l'an 2000, «je le vois politiquement libre, socialement juste, environnementalement novateur. Et débordant de talent. Qui peut me contredire?» Je n'en ai personnellement aucune envie. Au contraire...

Le poète Paul Chamberland, toujours lucide, pose pourtant le problème vital de savoir comment «trouver les ressources à opposer au gigantesque pouvoir de nivellement de l'empire technocapitaliste.» L'indépendance des cultures face à une technolanguage «véhicule d'une non-culture», voilà l'enjeu. Pierre Vallières retrouve sa plume de pamphlétaire pour fustiger les péquistes qui ont compté parmi les premiers défenseurs de l'Accord de libre-échange, «projet de soustraction», à ses yeux. «Malgré tout cela, écrit-il, une nouvelle génération de militants et de militantes cherche désespérément à son tour à poser d'autres fondements, d'autres finalités à la vie en société, redécouvrant la force de l'inépuisable utopie libératrice logée au cœur de l'humanité depuis l'éveil de sa conscience.»

Puisqu'il est nécessaire d'espérer pour donner un sens à l'engagement, Vallières affirme que «tout est possible tant qu'en dernière instance prévaut la liberté humaine, le pouvoir de s'insurger.»

Possibles. Oui.

Michel Rioux

LECTURE

Salmigondis musicaux

Échange musical Québec-France

Les 65 étudiant-es de la concentration musique de l'École secondaire Joseph-François Perrault, à Montréal, préparent activement depuis janvier un échange musical avec le Lycée David-d'Angers, en France, et une série de neuf concerts dans ce pays.

Aussi, l'Orchestre symphonique et les ensembles musicaux de Joseph-François Perrault multiplient les concerts et s'efforcent de vendre une cassette pour réaliser cette tournée de 25 jours, entre le 25 juin et le 18 juillet.

L'enregistrement, d'une durée de près de 64 minutes, de pièces extraites de concerts donnés

par les élèves de l'école publique, comprend un pot-pourri de pièces classiques: *La grande marche* de **Richard Wagner**, *La danse macabre* de **Saint-Saëns**, *Carmen* de **Bizet**, *Le Messie* de **Händel**, *Concerto brandebourgeois no 3* de **Jean-Sébastien Bach**, et autres.

L'enregistrement est honnête et les pièces bien exécutées par ces jeunes talentueuses musiciennes. Cette cassette, à mon avis, est une bonne

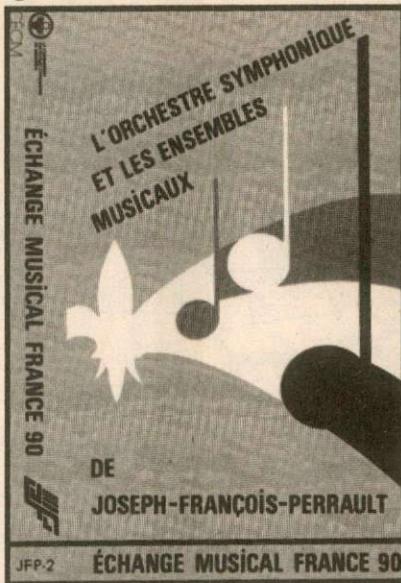
occasion pour les profanes de s'initier à la musique classique, tout en contribuant à un rêve de jeunesse. Les autres, les connaisseurs, qui possèdent certainement déjà une ou plusieurs versions des pièces mentionnées ci-haut, peuvent

quand même encourager la formation musicale et aider ces jeunes à réaliser cet échange musical en achetant l'enregistrement (8,00\$).

Un concert bénéfique

Une autre façon de soutenir les étudiant-es, parmi lesquels on retrouve **Amélie Duceppe** et **Évelyne Dufort**, les filles de nos camarades **Gilles Duceppe** et **Richard Dufort**, conseillers à la Fédération du commerce, c'est d'assister au concert bénéfique que donnera l'orchestre, le 29 mai prochain, à l'Auditorium Le Plateau, rue Calixa-Lavallée, à Montréal.

Pour obtenir l'enregistrement ou assister au concert, vous pouvez vous informer en téléphonant à MM. **Jean-Marc Bissailion** ou **Daniel Huot**: 514-596-4620.



Neil Young

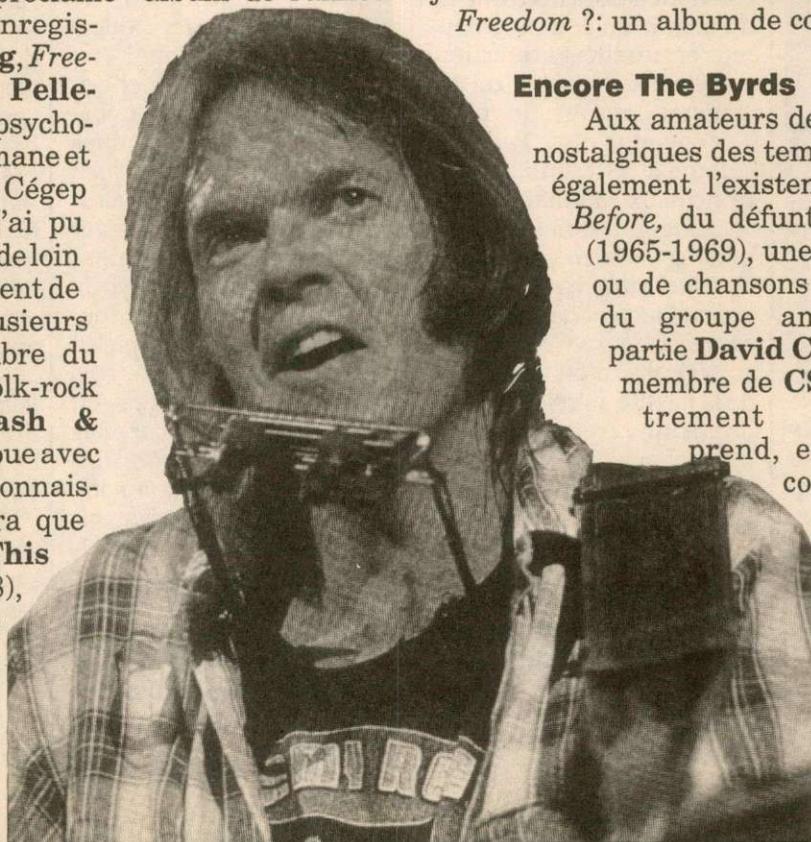
Les critiques de la bible de la musique, la revue **Rolling Stone**, ont proclamé «album de l'année 1989» le dernier enregistrement de **Neil Young**, *Freedom*. Grâce à **Réjean Peltier**, un professeur de psychologie, également mélomane et militant syndical au Cégep de Saint-Hyacinthe, j'ai pu écouter *Freedom*. C'est de loin le plus bel enregistrement de **Neil Young** depuis plusieurs années. Ici, l'ex-membre du céleste quatuor de folk-rock **Crosby, Stills, Nash & Young** (CSN & Y) renoue avec le style folk qu'on lui connaissait. On se souviendra que son dernier album, **This Note's For You** (1988), était carrément bluesé et jazzé. Sur *Freedom*, on revient donc aux accords de guitare très folk, parfois country et même heavy,

et à la voix traînante de **Young**, auxquels il faut ajouter de sublimes solos de saxophone et de piano. *Freedom*?: un album de collection!

Encore The Byrds

Aux amateurs de musique folk et aux nostalgiques des temps anciens, signalons également l'existence de l'album *Never Before*, du défunt groupe **The Byrds** (1965-1969), une compilation d'inédits ou de chansons rarement entendues du groupe américain dont faisait partie **David Crosby**, lui aussi un ex-membre de **CSN & Y**. Cet enregistrement précieux comprend, entre autres, *Triad*, composée par David Crosby, et une des plus belles chansons d'amour jamais écrites, par nul autre que **Bob Dylan**: *It's All Over Now, Baby Blue*.

Michel Crête



Vive la Lituanie libre!

Avec l'arrivée du printemps sont tombées de vraies bonnes nouvelles.

Ainsi, Elliott Trudeau n'ira pas se pendre dans son grenier si le Québec se sépare du reste du Canada. Cet aveu, ce cri du coeur, ce dernier étalage d'un souverain mépris a été lâché sous les lambris dorés et les pilastres ouvragés de la grande salle de bal du Ritz-Carlton, salle qui est en passe de devenir l'un des hauts lieux des basses oeuvres ourdies contre le Québec: c'est là qu'en 1980, les hommes d'affaires pour le NON ont lancé leur offensive; c'est là qu'en 1988, les mêmes hommes d'affaires, auxquels s'était ajouté l'ineffable Bernard Landry, nous engageaient dans l'aventure du libre-échange. Elliott Trudeau pourra jouir pendant encore quelques années de sa pension de vieillesse. Que cela est touchant.

Ainsi, pour ceux qui ne l'auraient pas remarqué, Ghislain Dufour demeure fédéraliste convaincu. Il est allé le redire aux dé-



putés fédéraux le 22 mars à Ottawa. Le Conseil du patronat tient toujours aux montagnes Rocheuses et ne changera pas d'orientation constitutionnelle à la réunion de son conseil d'administration début avril. Que cela est rassurant.

Ainsi, l'Honorable Joe Clark, empruntant des accents gaullois, affirme, tel que rapporté en titre, dans *Le Devoir*: «*Le Canada veut s'assurer que l'URSS respecte le droit de la Lituanie à faire son indépendance.*». Que cela est charmant! Comme l'étaient, d'ailleurs, ces gentes dames en manteau de fourrure et ces beaux messieurs en complet trois pièces qui, au début de la décennie, n'en finissaient pas d'appuyer le syndicalisme en Pologne et de vouer aux gémonies le syndicalisme d'ici.

Personne n'ignore que la Lituanie est la patrie d'un peuple aryen de race balte; qu'elle a subi, au XIIIe siècle, les assauts des chevaliers teutoniques; qu'au XVe siècle, pour lutter contre les Allemands, elle s'est alliée aux princes russes et aux rois polonais; intégrée ensuite à la Pologne, cela lui permit de remporter des victoires éclatantes contre les Suédois; qu'elle fut finalement annexée par la Russie en 1795, ce qui provoqua, en 1830 et en 1863, de vastes soulèvements populaires; qu'elle dut subir l'occupation allemande durant la Première guerre, pour passer en 1918 sous la protection des Soviétiques, qui furent boutés dehors en 1919, grâce à quoi elle put se payer vingt ans de dictature plus ou moins éclairée; que les Soviétiques s'installèrent à nouveau sur ces terres en 1940; terres reprises par les Allemands en 1941, pour être finalement annexées, pour la sixième fois peut-être, à l'empire voisin, passé de russe à soviétique.

Ouf! Décidément, il y a des peuples plus occupés que d'autres...

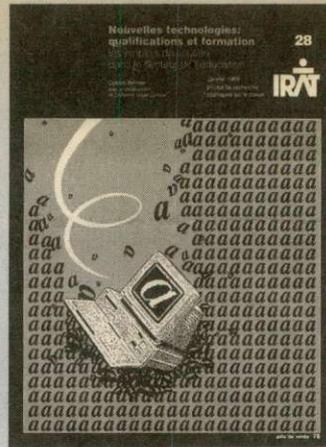
On se demande, par ailleurs, ce qu'ont bien pu faire les Litvaniens pour s'assurer ainsi la sollicitude d'un pouvoir central canadien qui continue de refuser au peuple québécois son droit à l'autodétermination. Un artiste du téléphone, M. Bourassa a certainement déjà demandé sa recette au président Vytautas Landsbergis.

Michel Rioux

Publications de l'IRAT

Bulletin no 28

Première d'une série sur les nouvelles technologies, les qualifications et la formation dans le secteur tertiaire, cette étude s'intéresse spécifiquement à l'évolution des emplois professionnels, hommes et femmes, dans le secteur de l'éducation. La première partie concerne les nouvelles exigences du travail informatisé alors qu'en seconde partie, on s'in-



terroge sur l'évolution du travail en lien avec les nouvelles technologies; l'auteur conclut sur l'importance de la formation pour faire face aux mutations actuelles du contenu et de la structure des emplois.

Coût: 7,00\$ l'exemplaire
Commande postale: 8,00\$ l'exemplaire

Bulletin no 29

«S'il devait y avoir des "Olympiades de l'emploi" entre les pays occidentaux, le Canada, et le Québec en particulier, se classeraient sûrement parmi les bons derniers.

... alors que l'Autriche, la Norvège et la Suède, pour ne nommer que ceux-là, seraient sans doute les plus susceptibles de gravir les marches du podium.»

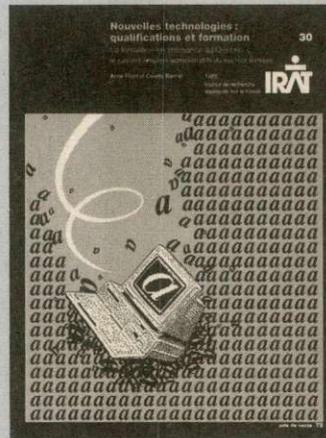


Synthèse du *Défi du plein emploi* et de *Le plein emploi: Pourquoi?*, cette publication retrace l'historique des politiques canadiennes et étrangères en matière d'emploi et dégage les principales conditions de réalisation d'une véritable politique du plein emploi.

Coût: 7,00\$ l'exemplaire
Commande postale: 8,00\$ l'exemplaire

Bulletin no 30

À la CSN, la question de la formation professionnelle est devenue, au cours des dernières années, une préoccupation grandissante. Les nouvelles formes d'organisation du travail, les changements technologiques, l'accès à l'égalité y ont fortement contribué. Afin de mieux saisir les enjeux de la formation, principalement celle donnée en entreprise, l'IRAT nous propose une étude portant sur le cas des



emplois administratifs du secteur tertiaire face aux changements récents dans le travail.

Enfin, les auteurs cherchent à dégager quelques caractéristiques de ce qui pourrait être des pratiques de «formation qualifiante» et du rôle des syndicats à cet égard.

Coût: 7,00\$ l'exemplaire
Commande postale: 8,00\$ l'exemplaire

EN VENTE AU SERVICE DE DOCUMENTATION

Nom _____ Nom du syndicat _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____ Tél.: () _____

Je désire () exemplaire(s) du bulletin no 28 () exemplaire(s) du bulletin no 29

() exemplaire(s) du bulletin no 30

cj-joint un chèque au montant de \$ _____ Signature _____

Faire parvenir au Service de la documentation CSN, 1601, ave. de Lorimier, Montréal, Qc, H2K 4M5